

MONOGRAPHIE DE BESSANCOURT

L'ASPECT ET L'ORIGINE

Quand on arrive à la station du chemin de fer, on embrasse le village d'un coup d'œil. Il commence à la gare, et les maisons bien rangées de la Grande Rue ont façades au levant ou au couchant ; la Grande Rue finit aux bois.

Le village est dans un vallon long, montueux, entouré au faite et des deux côtés de coteaux verdoyants : celui de droite, les Chanots ou les Plâtrières, est planté d'arbres fruitiers, noyers, pommiers et pruniers; celui opposé à gauche, les Balicots, les Malmonts et le Moulin, est planté en cerisiers et d'un peu de vigne.

Ces coteaux ne sont guère accessibles aux charrettes; aussi, il n'y a pas de voie transversale, mais une infinité de sentiers pour les piétons, et la nécessité d'arriver aux nombreuses parcelles toutes cultivées soigneusement avec charges à dos ou avec de bonnes jambes.

Quand autrefois on arrivait à Bessancourt de Pierrelaye par la voie aux Vaches à travers le bois Poêle, ou de Pontoise par les Montarcy et les Sablonnières des Brières, on avait à parcourir les plaines de médiocres céréales de la Garenne et de la Vente, puis les vignes de la Blanche-Allouette, des Mallets ou de la Pointe, avant d'être à la première maison, la petite Ferme seigneuriale, la deuxième après, la gare, le village avait l'aspect de maintenant.

De Taverny on ne peut apercevoir Bessancourt que quand on est monté aux Chanots ou à Haut-Tertre, et de Frépillon que des coteaux des Fortes-Terres ou des Malmonts.

Des villages de Villers-Adam, Bethmont et Chauvry il faut s'approcher aux buttes du Moulin ou de Montubois pour apercevoir l'église et les maisons.

L'origine est difficile à indiquer. Le nom ayant varié, on écrivait Psancourt ou Berehancourt ; dans un pouillé rédigé avant

le règne de saint Louis, l'église, a été nommée Bercencourt ; mais il est certain que le village existait avant l'an 1180, qui est le temps de son érection en paroisse par Maurice de Sully, évêque de Paris.

Bessancourt est situé à 22 kilomètres de Paris, à l'est de Pontoise, canton de Montmorency, à l'ouest de la forêt dont les confins aboutissent au village.

Au douzième siècle, les terres étaient cultivées en céréales ; il y avait des vignes et des pressoirs ; il y avait une maison seigneuriale ; une famille Thirel s'en disait seigneur, et il devait y exister un couvent de moines. Ces défricheurs de bonnes terres couvertes d'épines et de ronces ont dû être les premiers sédentaires, et ont donné leur nom à la rue transversale de Taverny à Frépillon, dont une partie est nommée maintenant Madame, après la possession des Abbesses du treizième siècle, et la deuxième partie, rue de l'École, sans doute après que les écoles y furent bâties il y a cent ans.

Les énonciations de contrats portent souvent rue aux Moines, et on y parle quelquefois du couvent.

L'impasse du Couvent ou la cité de ce nom, en arrivant à gauche par Taverny, est aussi notoire pour l'habitant que le château. La propriété qui forme l'impasse, où il y a six ménages, a dû appartenir à une communauté qui a fait entourer de murs, en partie tombés, un vaste verger où l'on trouve des vestiges d'aménagement d'eau des sources des Cours-Jean.

Les premiers historiens des environs de Paris disent que Bessancourt est l'une des plus anciennes localités de l'élection de Paris.

D'autres disent qu'il y avait à Paris une famille de Berchen-court l'un official et l'autre pourvoyeur des oeuvres du diocèse.

Le plus ancien titre sur Bessancourt aux archives à Versailles, de l'an 1200, est ainsi conçu :

«L'an du Seigneur 1204, au mois de novembre, sachent tous présents et avenir :

«Que moi Gauthier Thirel Petronille ma femme, avons accordé à Rénier Dufour, sa mesure libre, et quitte pour lui et

ses héritiers du pâturage, afin de confirmer un certain accord fait entre mes serviteurs et le fils dudit Renier, en sorte néanmoins que ledit Renier, ou quiconque possède ladite mesure, soit tenu de payer tous les ans au fils dudit Rénier le droit de pâturage ; que si ledit Renier ou celui qui possédera ladite mesure, quel qu'il soit, manquait de faire le paiement à Raoul ou à ses héritiers, ledit Gauthier sera obligé de le faire. Témoins à ces présentes : Gaultrier, garde; Lambert, majeur; Geraume, maire de Bessancourt. Pour que la confirmation soit stable et ferme, nous avons fait apposer notre sceau.

Le seigneur faisait rédiger des chartres et on y apposait ses armes ; en outre, les Chartres étaient faites en présence de témoins, majeur et maire, notables du lieu.

L'an 1236, le roi saint Louis acquit de Thirel la maison seigneuriale dans la rue aux Moines, clos, vignes et partie de la seigneurie.

Par titre daté du camp de Saint-Onge, le roi transmitt ses acquêts à sa mère, la reine Blanche de Castille.

Celle-ci, après avoir acheté le petit domaine d'Annay à l'aumône, fit construire l'abbaye de Maubuisson, qu'elle dota de la maison seigneuriale, des vignes et des droits acquis à Bessancourt.

En 1252, au moment de la mort de la reine Blanche, l'on achetait en son nom un pressoir des époux Richard, pressoir situé dans la rue en aval de l'église, entre le Petit-Puits et le Grand-Puits, et une mesure dans la rue allant à Taverny. Pendant les années suivantes, en 1255 notamment, on acquérait pour l'abbaye ce qui donnait du rapport en cens, redevances, droits de champarts, de tournages, de rouages et de travers, droits en pain, denrées et en vin.

L'abbaye dans le quatorzième siècle continua à faire acheter des bois, des mesures et des vignes; elle acquit le bois de Rosière, des bois à la fontaine Dufour, le moulin à vent, des fours, des pressoirs même par moitié et par tiers; leur receveur, longtemps de la famille Verrier, faisait exploiter, recevait les produits, louait la maison seigneuriale un 1586 à Jean Taveau pour 18 livres.

En 1612 cette même maison a été louée moyennant 200 livres et 12 lapins,

Il y a à l'inventaire des biens 594 titres d'acquisitions, de locations et de transactions.

La paroisse était du diocèse de Paris, Doyenné de Montmorency.

Elle était le centre d'une seigneurie avec Frépillon et Sognolle, dans l'étendue de laquelle l'abbaye avait droit de basse et haute justice, qu'elle faisait rendre par un bailli ; il y avait lieutenant, greffier et sergent.

L'auditoire était dans la maison seigneuriale. Cette justice s'exerçait comme dans toutes les seigneuries et dans le domaine du roi ; on condamnait à l'amende pour délits aux champs ou pour empiétements sur les rues et sur les chemins, et aussi à la peine capitale.

En 1518, Gippon fut condamné pour vol à être pendu; en 1663, un autre pour avoir tué sa sœur, et en 1703 le 5 octobre, un nommé Fiacre a été aussi exécuté au principal carrefour pour avoir tué à coups de hallebarde Jean Volland, au chemin de Lille.

Outre le droit de justice qu'avait ce monastère, les abbesses jouissaient de la dîme inféodée du roi.

En 1789, l'abbaye était propriétaire, dans le bourg et dans le terroir, de la maison seigneuriale, du Moulin à vent loué à Magnan ; de quatre pressoirs et d'environ quatre cents arpents de vigne et bois, plus de la petite Ferme au chemin de Pierrelaye, louée par bail de 1760 à G. Deboissy avec trois arpents de terre autour.

Tous ces biens avaient été achetés par Chartres ou contrats, soit devant l'official de Paris, soit devant le garde scel de Pontoise, soit devant les tabellions institués à Bessancourt à la fin du XV siècle, sous l'édit de 1510 de Louis XII. Pinson avait la charge en 1497, Fournier en 1517 et en 1529, Jean Banneville en 1556, Duval en 1560, Jean Baillet en 1580, Claude Banneville en 1660, François Jacquin et Mathurin Jacquin en 1678, Bonnault, puis Depoix, Roger, Guéry, Tondu et Bedien de 1764 à 1774;

Depoin et Gauthier furent les derniers titulaires du tabellionnat dans la seigneurie, un édit de Louis XV ayant fait cesser la fonction et ordonné le dépôt des minutes dans les études des notaires royaux. Ce dépôt n'a pas été fait, car les actes sont aux archives départementales.

Il n'est pas possible de connaître le chiffre de la population anciennement ; le recensement des personnes ne s'est fait que dans le XIX^{me} siècle. Avant, le dénombrement avait lieu par feux.

Le premier dénombrement de France, en 1709, indique Bessancourt pour 160 feux : à six personnes par feu, cela ferait supposer 960 habitants, à sept 1,162.

Le premier registre de l'état des personnes de 1605, 22 juin, constate 26 naissances jusqu'au 31 décembre ; les années suivantes, la moyenne des naissances était de 28 annuellement.

Cinquante ans après, la moyenne n'était que de 28 ; en 1875, elle n'est que de 20 ; l'entête des registres, en 1700, porte l'évaluation des feux à 200 ; en 1760 à 186 ; en 1789, la population était de 800 ; le recensement de 1810 l'indique de 846 ; en 1860 à 763 ; en 1877, elle était de 866. Les naissances de 1806 à 1856 se sont élevées pour le demi-siècle à 1,434, et pendant pareille période du XVII^{me} siècle elles s'élevèrent à 1,618.

D'après le Dictionnaire géographique de Saugrain de 1709, de la population par feux :

Bessancourt est porté pour 166 à 200 feux ; Franconville, pour 158 ; Groslay, 181 ; Deuil, 240 ; Saint-Leu, 309 ; Taverny, 225 ; Montmorency, 364 ; Saint-Prix, 145 ; Chauvry, 90 ; Frépillon, 78 ; Ermont, 30 ; Bethmont, 51 ; Villers-Adam, 118.

Si la population, avant 1789, a été la même, les familles étaient plus nombreuses ; il y avait moins de maisons, elles étaient plus exigües et groupées vers l'église et dans la Grande-Rue, où étaient les Fours, les Pressoirs, le Petit-Puits, et le Grand-Puits.

Au rôle des impôts, capitation et taille de 1785, il y a huit clos exemptés dépendant des maisons bourgeoises, Auger, Chep-iquette, du Presbytère et de la maison seigneuriale, occupée par

divers, notamment par des gardes du prince de Condé, car jamais les abbesses n'ont habité leur maison rebâtie en 1772 et 1773.

En 1863, on a fait un numérotage, et on compte 268 maisons, toutes bien construites en plâtre, couvertes en tuiles et dont les portes et les fenêtres sont peintes. Ces maisons sont alignées soit sur la route départementale, soit dans la Grande rue, soit dans les deux rues transversales de Madame et de Taverny. La Grande Rue de la station au Chenet, à une longueur de seize cents mètres et une largeur de huit à six mètres.

Autrefois il y avait beaucoup de cours communes ; une dizaine existent encore et contiennent plusieurs locaux occupés par des journaliers ou des gens de petit apanage ; les vieux contrats indiquaient souvent les habitations de bouges et de mesures, rarement du mot de maison ; ce que l'on appelle la Château Madame était désigné comme maison seigneuriale.

Toutes les maisons actuelles sont une façade sur la rue avec rez-de-chaussée et premier étage, bien saines, bien établies et tenues avec une grande propreté et souvent bien meublées ; les chambres à coucher sont au premier ; les cours, les granges et les écuries sont séparées des locaux habités ; des cheminées existent partout, mais les privés manquent ; les salles à manger sont montées de poêles en faïence, et c'est dans ces pièces qu'ont lieu l'hiver les réunions de la famille. Aux temps passés, les réunions d'hiver se faisaient aux étables ; les hommes y causaient en épluchant de l'osier ou des graines sèches, et les femmes cousaient ou filaient le chanvre récolté aux Beaux-Lions, roui aux mares des Clotins ou de Stors.

Les étables abritaient les bêtes de somme ou la vache ; chaque famille en avait, et dans ces temps le lait était suffisant pour les besoins des ménages. Comme maintenant il y a à peine cinquante vaches et quelques chèvres, le lait est apporté de Bethmont de Frépillon.

Dans ce temps-là aussi, il y avait des cabaretiers où l'on allait peut-être trop souvent,

D'après une note du tabellion, François Jacquin, qui suit:

Le jeudi 24^e jour d'avril 1659, la gelée a été si grande et si cruelle que toutes les vignes en furent saisies, et tous les arbres, poiriers, cerisiers et autres, comme aussi les pois, les fèves et grenailles, tous les autres biens de la terre, et partant

Dire que en 1659 :
De tous biens en fut fort peu
Et principalement du vin.
Moi qui était François Jacquin
En espérais récolter beaucoup,
Mais le malheur vint tout à coup
A cause d'une forte gelée
Le 24^{me} jour d'avril arrivée.
J'étais alors cleric de l'Église,
Femme et cinq enfants pour famille,
Ayant, cette année-là fait bâtir
Ma petite maison sur le Puits,
Qui me coûta bien cent écus,
Le tout par les ouvriers reçus ;
Je conçus une grande fâcherie,
Car de vin en cave n'avait mie,
Et il faut croire tout de bon,
Que c'est du grand Dieu punition,
A cause du mauvais usage
Que font les hommes non sages
Dans les tavernes et les cabarets
Et de ce ne produisent regrets.
Toutefois ne m'en chault mie,
Et prie la Vierge Marie
Qu'elle apaise le doux Jésus
Qui règne et régnera là sus,
Et veuille pardonner enfin
A ce pauvre François Jacquin
Qui s'aperçoit appertement
Que bientôt sera jugement
Lui, toute sa famille, enfants,
Femme, père, mère et autres parents,
Puisse obtenir et mériter grâce
Joie et liesse perdurable.

En 1879, bien qu'il y ait six débits de boissons, la valeur du temps et des travaux empêche la fréquentation du cabaret, ne valant pas du reste le bien-être du chez soi; aussi les

craintes de notre ancêtre n'auraient guère de raison, même dans ces dernières années ; deux ivrognes, n'ayant pu se corriger, se sont fait justice par la corde.

On travaille fort et activement et on aime à l'occasion festoyer, non plus comme autrefois, aux pressurages avec le vin nouveau, les lapins et les noix, mais aux baptêmes, aux mariages et dans diverses circonstances,

Les festins des mariages durent deux jours ; on y est servi comme à la ville ; les tables sont garnies de beau linge, de rôtis, de volailles, de pâtisserie, de dessert et de pain de boulanger blanc et tendre.

De même chez le cultivateur aisé, les repas ne se font plus guère avec du pain bis, le vin du cru, les grillades et les noix ; un jour de gala, ce sont des côtelettes de mouton, des rôtis de veau ou de bœuf qui seront servis, et si la vigne n'a pas bien mûri, l'on boira du vin de bonne provenance dont les chais Vadbled sont toujours pleins.

Le pain blanc est mangé dans presque tous les ménages, moins dans quelques-uns où on fait encore moudre et où on possède un four ; on y cuit du pain mi-blanc pour huit ou dix jours ; plus économique, mais n'ayant pas l'avantage du pain frais du boulanger, néanmoins bien meilleur que la panification au four banal de la seigneurie avec la moulure du seul moulin à vent privilégié ; on ne pouvait cuire dans les maisons, les fours, ne pouvaient y exister.

Les maisons ont été pourvues de fours, quand le droit seigneurial de fournage à cessé dans le XVII^{me} siècle, et comme on avait de meilleures farines aux moulins à eau de Stors ou de Valmondois où il y avait de l'activité, le moulin à vent des Abbesses dont Magnan était devenu le locataire propriétaire, ne faisait plus beaucoup d'affaires ; au commencement du siècle, on le délaissait, il ne faisait plus rien vers 1825, et il fut démoli avec la maison du meunier ; à la place, il y a un verger de cerisiers et de pommiers.

Quelques années après, une boulangerie s'est établie, on s'est habitué doucement à y prendre le pain frais de tous les

jours préférable quelquefois au gros pain de ménage même de fine farine.

Pour changer l'alimentation de la viande de porc, il fallait aller au marché à Pontoise ou ailleurs chercher le pot au feu.

Le changement d'alimentation s'est vite fait par l'établissement d'une boucherie par Vincent Lesueur en 1820, avec prospérité constante, et comme le gigot était à la porte, il a été préféré et l'est encore à l'échinée.

Avant 1820, dans les maisons, on élevait un porc, et lorsqu'on le tuait, c'était une occasion à réunion de famille à faire un banquet des bons débris de l'animal.

Maintenant peu de maisons élèvent des porcs, aussi il y a peu de banquets.

Lechaugnette Frédéric, en fondant sa maison de commerce, a complété le changement de vivre des habitants, en leur fournissant à toute heure du boudin, des côtelettes, des saucisses et autres produits bien assaisonnés des rejets du compagnon de saint Antoine.

Les habitudes du logement et de l'alimentation se sont beaucoup changées et améliorées, commencées avec la liberté de cuire le pain à la maison et de faire moudre au moulin, donnant le meilleur rendement.

De même pour les pressurages, les grands pressoirs des Abbesses ayant été vendus en 1794, la démolition s'en est faite, et de petits pressoirs plus commodes ont été établis, donnant moins de main-d'œuvre, car le raisin et les pommes se pressent avec la mécanique et avec la force du cheval,

Deux alambics, après le vin ou le cidre en caves, fonctionnent pour faire de l'alcool avec les marcs, même avec des fruits, des prunes.

Depuis le numérotage des maisons de 1863, il en a été construit une chemin de Taverny, quatre rue de Pontoise et 20 sur la

n'ont guère qu'un demi-siècle, moins de vingt-cinq ans ou toutes récentes.

De ce côté l'alignement ne cause pas de difficultés comme dans les autres rues. En 1723, un sieur Fromont était condamné à vingt francs d'amende pour avoir fait construire Grande-Rue sans permission. Se sont soumis en 1805 Laurent Verrier, Grande Rue, en 1807 et en 1832 Rouze et Duchesne à la Porte de la ville.

Au bout d'en haut vers le carrefour l'Achevée, une vingtaine de masures sont disparues pour l'agrandissement de quatre maisons bourgeoises.

Le nombre de ces maisons est à peu près le même qu'il y a cent ans, sauf des embellissements et des agrandissements des jardins, sans qu'aucun ait enclos plus d'un hectare. Il y a sept jardiniers à demeure.

Chaque maison a du reste, à, peu d'exceptions, un jardin, jardinet potager ou verger avec entourage de murs, où les ménages trouvent des légumes et des fruits parfois, et sans art de belles poires et de beaux raisins, venus sans soins de taille ou d'ébourgeonnages.

LE TERRITOIRE

Tient au nord à Taverny par Montubois, à Frépillon par les Malmonts, à l'ouest à Méry et à Pierrelaye, au sud à Taverny par la Garenne, et à l'est par Haut-Tertre et les Chanots.

La terre est sableuse, franche et argileuse ; le sous-sol est formé de grès de caillasse rouge et blanche, de calcaire grossier, de glaise et de plâtre.

On cultivait autrefois le chanvre, l'orge, le seigle et les lentilles, dans la partie en plaine et, dans les coteaux, la vigne et beaucoup de noyers.

La culture actuelle est le froment, l'avoine, les asperges, les légumes verts, haricots et pois ; les pommes de terre, les fruits rouges, cerises et groseilles, les prunes, les pommes, les noix et encore un peu de vigne.

Les extrémités du terroir sont garnies de petits bois d'essence de châtaignier, chêne et bouleau mêlés d'ormes et de peupliers.

La contenance est de 639 hectares divisés en près de 14,000 parcelles ; le cadastre de 1832 en indique 13,151.

La fixation des limites et les divisions parcellaires remontent à plusieurs siècles et il serait difficile d'en préciser l'époque ; mais, au temps de saint Louis en 1230, le territoire était divisé, car le seigneur Tirel vendait, avec une mesure rue aux Moines, quatre arpents de vigne, deux aux Balicots et deux dans la Grande-Vigne.

Le même Tirel faisait fief à plusieurs habitants de diverses parcelles de terre et de vigne de 1220 à 1240.

En 1238, Jean de Montmorency, aux droits de Tirel, cédait des biens et redevances à la reine Blanche, laquelle, l'année

suivante, acquérait de Philippe d'Ermenonville un arpent de vigne derrière l'église, cinq quartiers au Val-Laurent et un tiers du bois de Rosière.

Après que la Reine eut fondé et doté Maubuisson de la maison seigneuriale, des bois, terres, vignes et revenus divers acquis par cette Reine ou par saint Louis, l'abbaye a acquis d'autres vignes, des droits de barrage, de champart, de fourrages et autres, aussi des pressoirs, même des moitiés de pressoirs.

Par un bail devant le juge officiel de Paris de 1247, Thierry dit maire et Pétronille, sa femme, déclaraient tenir et avoir, des religieuses Notre-Dame-la-Royale :

1° Une certaine mesure située devant la grande porte de la maison de ces dames, à Bessancourt, chargée d'un septier d'avoine, de deux chapons, de deux pains de rente annuelle et de six deniers chefs de 'cens;

2° D'une certaine autre moitié de mesure, sise à l'entrée du village ;

3° Et la moitié de la mairie pour douze deniers chefs de cens.

Par d'autres contrats de 1247 à 1260, l'abbaye a acheté d'un sieur Jouffié des produits en fiefs, chapons, rouages et vinage, pour 38 livres, et de Marguerite de Villeneuve, la dîme à percevoir à Bessancourt, moyennant soixante-dix livres et à la charge d'acquitter annuellement à l'église un septier d'avoine et trois septiers d'orge.

En 1270 et 1271, on acquérait des bois à la Fontaine-du-Four contigus à ceux des moines de l'abbaye du Val, et d'autres bois vers Taverny-aux-Chanoux, pour la perception, cens, dîmes et redevances.

L'abbaye a fait dresser un terrier en 1512 et 1577. Les terriers, d'après les édits royaux, devaient être renouvelés tous les 25 ans. En 1670 fut commencé par le tabellion Mathurin Jacquin un terrier, qui comprenait 341 noms de possesseurs censitaires, désignant les maisons, les bois, les terres et surtout les vignes dans les lieux dits : les Beaux-Lions, les Brosses,

les Goupillers, le Chemin de Pontoise, la Voie aux Vaches, les Chatris, les Chanots, les Menoudes, le Val-Laurent, les Cailleuscs, les Rouges Terres, les Mallets.

Entre les deux terriers de 1512 et de 1577 est intervenu, en 1551, un grand bornage déposé aux archives de Versailles, dont extrait du procès-verbal délivré en 1863 est ainsi conçu :

« Extrait du grand bornage fait entre Messieurs de Saint-Denis, en France, Monsieur le connétable pour sa baronnie de Sannois et Franconville, jusque aux dépendances de mesdames de Maubuisson, par Selle, voyer et arpenteur.

« La 24^e borne est la Chaise-aux-Renards, au-dedans des rochers, icelle chaise est venue de son naturel dû huit a neuf pieds, laquelle nous avons laissée pour borne au moyen de son antiquité.

« La 25^e borne est assise sur le grand chemin de Pontoise à Taverny, au coin des garennes, laquelle borne est à 890 pieds de la Chaise-aux-Renards. Après avoir planté ladite borne sont comparus Germain Fleuret, voyer, arpenteur et procureur de madame l'abbesse de Maubuisson ; Denis Jacquin ; Jean Baillet, greffier, tabellion à Bessancourt ; après avoir entendu Jean Montagny, Jean Fromont, Guillaume Crosneau, Guy Baillet, tous habitants de Bessancourt, déclarant que de ce lieu commençait la séparation de la terre de Bessancourt, étant des dépendances de la sainte abbaye de Maubuisson ; les déclarants de Bessancourt ont dit que de cette borne il y en a une autre à la croix de Pisseleux, sur le chemin de Taverny à Bessancourt, qui fait la séparation desdits Taverny et Bessancourt ; de là une autre borne sur le Chat-Haut d'une vigne sur le chemin de Taverny à Montubois qui fait la même séparation ; et au-delà, audit Montubois, près d'une maison, sous un orme, il y a une borne de pierre grise plantée et faisant la séparation dudit Taverny à Montubois et Bessancourt. »

Cette délimitation est celle qu'on retrouve encore aujourd'hui à la Chaise-aux-Renards, marquée par une borne qui n'est plus, il est vrai, celle décrite au procès-verbal de 1551 ; il en est de même pour les Chanots et la Croix-Picheleu. A la Croix-Saint-Jacques une borne en grès a remplacé celle

en pierre grise qu'on voyait au moment du grand bornage près d'une maison et sous un orme disparus depuis longtemps sous le coup des ravines, des réparations en corvées ou encore des terrassements entrepris par le fermier Noiret en 1840, dans l'intérêt de la viabilité.

Il est à peu près démontré qu'au temps de Louis IX le terroir était couvert de bois et de vignes ; la famille royale, habitant le château de Pontoise, possédait des vignes derrière l'église, dans les Balicots et au val Laurent. On peut donc admettre que les vins servis sur la table royale, et plus tard sur celle des abbesses de Maubuisson, donataires de Blanche de Castille, provenaient de Bessancourt. Cette préférence semble assez justifiée en l'absence des arrivages du Bordelais et de la Bourgogne.

Aux quatorzième, quinzième et dix-septième siècles la vigne était le principal produit, avec les noix, plus le chanvre, que l'on faisait rouir pour le filer et le convertir en bonnes toiles. Au dix-huitième siècle et au commencement de celui-ci, les vendanges étaient le signal de fêtes très recherchées ; on y accourait de Paris, on y faisait des folies imitant les plaisirs du carnaval.

Grâce au développement progressif du commerce et de la circulation, on a pu comparer les vins surets de Bessancourt à d'autres crus de l'est et du midi; on a reconnu alors que c'était sur d'autres produits qu'il fallait compter. La vigne a été peu à peu abandonnée, malgré les belles récoltes de 1811, 1822, 1846 et de 1865.

Les petites parties de bois ont été défrichées, le Chenet vers 1830, et le bois de Rosière-aux-Noisettes après 1832.

Depuis le défrichement de Rosière la culture a fait un grand pas ; les asperges ont pris la place des noisetiers ; à force d'engrais on a pu obtenir de la terre qu'elle donnât deux récoltes, l'une en pois et l'autre en haricots cueillis en vert et portés à Paris.

Le cadastre de 1832 ne donne pas d'autres limites que le bornage de 1551, sauf une partie; rectifiée à Sognolles et aux

Malmonts par suite de conventions avec Frépillon en 1825, approuvées par ordonnance du roi Louis-Philippe en 1831.

Récemment, le Conseil municipal a décidé de faire faire la plantation de bornes aux angles du terroir, pour que sa circonscription en soit bien connue, notamment des étrangers ou des chasseurs parisiens qui, chaque année, viennent profiter de la concession à eux faite par divers propriétaires de chasser sur leurs possessions moyennant un profit communal qui s'élève parfois à 500 francs ; ces disciples de Saint-Hubert aiment les recherches dans les petits bois accidentés et sableux, quoiqu'ils ne soient pas aussi giboyeux qu'ils le désireraient.

Les noms des sections sont à peu près les mêmes qu'il y a deux cents ans, sauf les lieux dits Farinaux, Moutier et la Voie-aux-Vaches, pour comparer les cultures au 18^{me} et au 19^{me} siècle.

Voici la statistique en 1878 :

Vignes.....	20 hectares.	Pommiers et pruniers.....	18 hectares.
Terres en blé et céréales.....	328 —	Noyers.....	3 —
Bois.....	145 —	Groseilliers....	5 —
Jardins.....	17 —	Asperges.....	40 —
Cerisiers.....	27 —	Voies et chemins.....	36 —

Soit 636 hectares

Et à diverses époques : 1^o—an III— 1792

Froment.....	12 arpents.	Pois.....	20 arp
Seigle.....	150 —	Avoine.....	30 —
Méteil.....	15 —	Vescès....	2 —
Orge.....	150 —	Luzernes.....	50 —
Sarrazin.....	25 —	Chanvre.....	35 —
Fèves.....	15 —	Vignes.....	300 —
Lentilles.....	10 —	Pommes.....	25 —
Pomme de terre.....	100 —		

Ont signé, 20 prairial an III :

COUSIN, maire; François JACQUIN ; Louis LECONTE
; Auguste CHERON ; BONNEVILLE, adjoint.

2°—1821—*M. Carbonnier, instituteur*

Froment....	5 hectares	Méteil.....	10 hect.
ou 15 arpents		Orge.....	50
Seigle.....	50 hectares	—Avoine.....	

4°—1852—*par M. le Maire Baillet*

Froment.....	72 hectares	Vigne.....	72 hect.
Méteil.....	9 —	Pommiers.....	24 —
Seigle.....	62 —	Cerisiers.....	36 —
orge.....	2 —	Groseilliers.....	20 —
Pommes de terre	37 —		

4°—1865—*par les conseillers municipaux*

Froment.....	82 hectares	Avoine.....	68 hect.
Méteil.....	10 —	Pommes de terre	72 —
Seigle.....	42 —	Vignes.....	40 —

Sous l'ancien régime, les bois et leurs gibiers étaient gardés par des gardes-chasse dont la surveillance s'étendait aux terres et aux pâturages de propriété seigneuriale. Ces pâturages furent quelquefois l'objet, comme en 1304, de concession gratuite aux habitants.

Depuis 1788, la garde du terroir a été confiée à des gardes messiers ; les gros cultivateurs s'honoraient de ce titre qui équivalait à celui de marguillier ou de conseiller municipal, et chaque famille fournissait le sien. En 1790 étaient messiers Gervais de Issy, Jean Noël Donon, Louis-Melène Courtin, Étienne Chéron; plus tard, Germain Leconte, Henri Langlois, Robert Langlois, Amand Mazier, Noël Fromont; puis Guillaume-Philippe Petit, ancien garde-chasse, fut désigné comme chef des messiers et resta garde-champêtre jusqu'en 1817.

Remplacé par Baptiste Lebègue qui a fonctionné jusqu'en 1842.

Depuis mai 1844, Pierre-François Patte, ancien bûcheron, né à Chauvry, exerce comme garde-champêtre une surveillance toute paternelle, avec de bons yeux et des jambes infatigables.

Les arrêtés d'élagage ne devaient pas être bien nécessaires ni usités dans un terroir où tout se charriait à dos d'homme ou de bête de somme ; on peut citer cependant une délibération de l'an XII, en vertu de laquelle l'administration municipale.

enjoignait de couper les branches sur les voies de Paris, de la Voie et de quelques autres.

En 1866 l'élagage doit être permanent, car les charrois de grains, dans toutes les sections, ne se feraient qu'avec peine et avec des pertes.

Les cultures se sont agrandies d'achats sur Frépillon et, en 1865, de la division des terres de l'ancienne ferme de Montubois qui a appartenu aux Jésuites sous Louis XV.

Les terrains s'affèrent en moyenne 150 fr. l'hectare ; les terrains plantés ont plus de valeur nécessairement autour des habitations.

En 1820, à la vente, la moyenne de location était de moins de cent francs l'hectare.

Ces chiffres, comparés à quelques anciens fermages, forment un rapprochement curieux : en 1481, les dames de Maubuisson louaient par bail notarié 8 arpents en friche à Adam Chéron pour six deniers l'arpent ; en 1691, 15 arpents en Rosière tenant au président Maison à 2 sous 6 deniers l'arpent.

La fabrique, en 1666, faisait adjuger deux parcelles de vigne, l'une de 75 perches à la Marre pour 10 livres tournois, et l'autre au chemin de Pontoise pour 14 livres, d'une contenance de 102 perches.

En 1783, madame de Colbert Croissy, abbesse, a donné à ferme à Jacques Blanzay, un demi-arpent de terre au chemin de Pierrelaye pour 5 livres.

Une gelée en 1821, la grêle en 1822 et 1826, ravagèrent le territoire, les vignes surtout. On sollicita du gouvernement des secours qui furent accordés ; le mal était trop grand pour être complètement réparé, mais l'ardeur du travail et l'activité apportée par les habitants de nos jours, ont fait oublier entièrement ces malheureuses années.

Le cultivateur a mis à profit les tristes expériences du passé et il est devenu plus prévoyant ; il se défie un peu des pluies, qu'il évite, pendant les moissons, en faisant des moyettes ; d'ailleurs les cultures sont si variées que les gains de certains produits compensent les pertes sur d'autres ; il n'en était pas de même autrefois : quand les vignes, dans les terres exposées à la gelée, venaient

à manquer, il lui fallait attendre ou porter ses bras ailleurs, à Argenteuil principalement. — Aujourd'hui les bras manquent souvent et la main-d'œuvre est de 3 à 4 francs par journée.

Le travail pourra diminuer dans la localité si Paris fait établir son grand cimetière sur une partie du terroir qui sera restreint d'un quart, dans la partie la plus éloignée des habitations et la moins riche, il est vrai; il y a un siècle, couverte de bois, mais mise en rapport depuis les défrichements qui se sont faits successivement par l'avidité croissante des agriculteurs. Il est évident que l'on doit à ces défrichements l'accroissement de la richesse locale depuis 20 ans, donnant à chacun du travail chez lui et pour lui, en faisant produire des céréales et des légumes dans des terres en friches ou couvertes de broussailles, comme étaient les alentours du chemin de Pantoise aux Brieres et au Buisson, à la Mallette, même à la Chaise-aux-Renards, dans cette partie considérée comme stérile, la terre en culture engraisée, remuée, est bonne aux plants d'asperges ou de cerisiers, principales productions du pays.

L'idée du choix des terrains de Ghaise-aux-Renards pour un cimetière doit être bonne, le sol et les sables y sont on ne peut plus propices; les villages en sont isolés, les terres en friches ou mal plantées produisent peu; il n'y a guère qu'à Bessancourt, qu'à force de bras et d'engrais on y obtient des productions satisfaisantes, meilleures que sur Méry,

Le cimetière, bien que restreignant considérablement les cultures, ne devra pas arrêter le mouvement ascensionnel au bien-être dû à l'activité des habitants qui défricheront les coteaux, dont le terrain, s'il est de difficile accès, est excellent et donnera de beaux produits.

Janvier 1867.

1879—Les projets du cimetière parisien ajournés et refaits avec moins d'emprise sur le territoire, s'ils arrivaient à exécution, donneraient de la plus-value dans la contrée et une raison de produits pour la ligne ferrée d'Ermont à Valmondois traversant le terroir.

LES VOIES PUBLIQUES EN 1878

La plus ancienne voie connue près de Bessancourt est la chaussée de Jules-César, de Paris à Pontoise, dans les bois de Boissy et de Beauchamps, traversant Ermont, Pierrelaye et Liesse; on en revoit encore des traces.

Quand, au XI^{me} siècle, le seigneur Tirel était propriétaire d'une maison dans la ruelle de Berchencourt, il possédait les droits de rouages et de travers possédés avant lui par Pierre Depoële, plus tard par Mathieu de Montmorency, qui les transmet en 1265 aux dames .île Maubuisson.

Ces droits de rouages et de travers sur les voies publique Consistaient dans la perception, d'après un tarif, d'un subside sur les fourrages, les denrées, sur les vins et sur les bestiaux dans les bourgs fermés ; Bessancourt devait être considéré comme tel, car, pour le traverser de l'Achevée en haut à la porte de la ville en bas, il était perçu 2 sous 6 deniers pour une charretée de foin, 6 deniers pour un cheval chargé de laine ou de draps, 1 sou 3 deniers par douzaine de bœufs ou de brebis et 6 deniers par personne chargée à col ou à dos. Les produits de ces droits de travers, longtemps affermés dix livres par an, devaient servir à l'entretien des avenues du bourg qui devaient être dallées.

L'une était la Grande Rue, où l'on voyait des dalles en grès, il y a soixante ans, commençant à la rue des Gaudelaines, où devait être la porte de la ville et le lieu de perception. La deuxième avenue était la traverse depuis le couvent sur le chemin de Taverny traversant le carrefour suivant la rue aux Moines, maintenant rue Madame, allant à Frépillon, à Villers-Adam, même à l'Isle-Adam, par les bois de la Muette, et Stors.

L'indice sinon la certitude que Bessancourt était fermé et bourg, c'est la certitude de la perception de droits dans sa traversée,

c'est peut-être quelques vestiges de murailles vers l'Abîme et sous les Champs Boissons.

Au delà de l'Achevée et du Bout-d'en-Haut à la Grande Fontaine, on allait à la ferme des Jésuites à Montubois, aux fermes de Montauglands et de Chauvry et enfin aux villages de grandes cultures d'Attainville, de Baillet, de Moisselles et autres du nord de l'Île-de-France.

Les produits en fourrages, laines et moutons devaient traverser Bessancourt pour alimenter Poissy, Pontoise et sans doute Paris, car du bas de Bessancourt se trouvait la grande voie aux Vaches traversant les bois de Poêle et de Beauchamps à la rencontre de la grande voie romaine à Pierrelaye.

Depuis la construction des routes royales sous les rois Henri IV et Louis XIV, les droits de passage et de rouage ont cessé à Bessancourt, pour les droits sur les bestiaux et sur les fourrages. Mais les droits sur la sortie des vins ont subsisté jusqu'en 1790.

Outre la voie aux Vaches de Bessancourt à Pierrelaye, l'on rencontrait à mi-chemin la voie de Saint-Leu-Taverny à Pontoise, par Saint-Ouen-l'Aumône, existant encore avec une belle largeur, mais impraticable à cause des sables du bois Poêle.

Il y avait encore au bas du village le chemin de Pontoise par les sablonnières Montarcy et l'Aumône; la deuxième sablonnière existe encore à Montarcy, terroir de Méry.

Diverses voies ont changé de nom depuis le commencement du siècle; rues Fromion et des Banqueroutiers n'en forment qu'une plus ou moins large, mais devant s'élargir et se construire sous nom de St-Gervais. Celles longeant les jardins au nord de l'église et des maisons appelées précédemment du la Ville, du Montier et des Menoudes, a été dénommée St-Protais.

La rue Maître-Charles ou du Châtelet a été prise par des riverains, sans protestation des habitants ou de la municipalité.

Le chemin de Lisle par les Malmonts à Frépillon, à Stors même, par les bois de la Muette, était abandonné, formait un

bourbier couvert de broussailles et de ronces, lorsqu'on 1862 le chemin a été rendu en voie charretière par des travaux gratuits et de bonne volonté

De même pour la ruelle des Gots, montant aux bois du Moulin et dans les Sennevides.

Les habitants, en nivelant et rendant viables de grands chemins effondrés, ont imité un Parisien Noiret, devenant fermier à Montubois vers 1842, qui, par des dépenses assez fortes, rendit viable la cavée tout à fait impraticable de Bessancourt à la ferme, où est maintenant un bon chemin vicinal empierré faisant communiquer Taverny de Haut-Terre à Bethmont.

Dans le dix-huitième siècle, c'était avec les mêmes produits de barrage et de rouage que l'on faisait réparer les ornières des chemins ; en 1727, pour avoir du gouvernement l'autorisation de percevoir les produits, les habitants du bourg attestèrent que les chemins avaient été réparés quatre ans avant, et qu'il ne fallait que quelques hottées de cailloux au chemin des Platrières ou de Jean-de-Gagnis.

Quoique les seigneurs fussent chargés de maintenir en état les chemins carrossables, ils obligeaient parfois des particuliers à des réparations, et en 1583, un sieur Noisemont fut condamné à entretenir à neuf pieds le chemin de vidange de la forêt au chemin de Montubois.

La grande roue royale de Paris à Rouen ne servait pour Bessancourt qu'à Saint-Denis ; pour la rejoindre, on avait un chemin de terre que les seigneurs locaux devaient entretenir. Ce chemin n'était bon qu'en été et en temps secs, il ne servait guère qu'aux transports à pied ou à somme, plutôt le jour que la nuit.

1715 et 1736, des ordonnances du bailly de Maubuisson prescrivait des corvées pour réparer la Grande Rue et les Chemins du terroir.

L'utilité des chemins a toujours été nécessaire, leur multiplicité et leurs largeurs sont d'une nécessité plus moderne.

En 1780, il y avait dans le territoire, suivant des énonciations de contrats entre particuliers, une douzaine de chemins de

terre ; l'état qui en a été fait par les officiers municipaux élus avant la Révolution comprend :

Les Gots, d'une largeur de 6 pieds, et d'une même largeur; celui allant à la croix de Picheleu, celui des Volerands, le chemin des Rouges-Terres allant à Sognolles, celui de l'Isle-Adam par Frépillon, le chemin de Pontoise, large de 12 pieds, celui de la Voie, large de 30 pieds, et le chemin de Paris d'une largeur de 36 pieds.

Cet état omettait les chemins d'Herblay, des Meuniers, des Cours-Jean, du Chatelet, celui des Clotins, ainsi que les rues et ruelles.

La route portée dans l'état n'était pas pavée, elle le fut vers 1806 par le gouvernement, et, à la même époque, sur une recommandation préfectorale, un deuxième tableau de chemins fut dressé portant ceux du premier état, plus le chemin des Meuniers, d'Herblay ou des Épignaux, des Clotins, la ruelle Fromion, la ruelle du Moutier, celle du milieu, la ruelle du Châtelet au moulin, et deux autres chemins allant au moulin, mais omettant la Grande-Rue, la ruelle Fayet, la rue de Madame, les rues de l'École et des Banqueroutiers.

Par décision du Conseil municipal, en 1818, des corvées pour réparer les rues et les chemins furent faites. A cette époque, le pont d'Auvers a été construit; la commune y a contribué pour environ soixante-dix journées de voiture, la route a été prolongée vers Hérouville, après enquête, elle a été déclarée en 1846 départementale.

Cette route, en partie pierrée et principalement dans la traversée de la commune, y est toujours boueuse en hiver et dans les temps de pluie ; aussi depuis 1863 la municipalité a-t-elle demandé avec insistance la transformation du macadam en pavé, où il y a des habitations. L'administration départementale des ponts et chaussées ayant reconnu la justesse des réclamations, un pavage bombé de 6 mètres de largeur va avoir lieu, pour lequel divers habitants et la commune ont promis un concours pécuniaire, et le maire la fourniture du sable.

Le 1^{er} février 1822, les conseillers municipaux arrêterent de faire faire des apports par corvées de 2,500 mètres de cailloux à répartir :

Dans la Grande-Rue sur 1,340 mètres,
Rue de Madame sur 320 mètres,
Rue de l'École sur 70 mètres,
Rue des Banqueroutiers sur 40 mètres,
Rue Maître-Charles sur 40 mètres.

On devait aussi réparer le chemin des Gots et les chemins de Pierrelaye et de Pontoise.

Ces réparations de rues et de chemins faites à longs intervalles; sans ensemble et sans surveillance, ne donnaient que de médiocres résultats et sans durée, quoique la circulation fût loin de ressembler à celle de nos jours; aussi il y avait des voies abandonnées, comme les Gots et les Malmonts, avant les corvées toutes volontaires de 1862.

Par suite d'une loi du 28 juillet 1824 un troisième tableau des chemins a été dressé en 1827, signé Alexandre Jacquin, maire ; soumis à l'enquête il n'a pas amené d'objections, et il a été approuvé par M. le Préfet.

Si dans cette enquête personne ne réclama sur les voies portées dans l'état, personne non plus ne vint y faire ajouter les omissions, car cet état était tout à fait incomplet, tout en comprenant trente voies publiques ; la plupart des ruelles n'y figurent pas ; la ruelle Maître-Charles, réparée en 1822, n'est indiquée que comme chemin du Châtelet commençant à celui des Menoudes.

Un quatrième tableau a été fait en 1849, par le conseil municipal, signé par M. Ur. Baillet, maire; il porte trente-neuf voies avec des rues de derrière le village, Sous plusieurs dénominations ; aujourd'hui, au plan, le côté nord est appelé rue

Saint-Protais, et le côté au midi rue Saint-Gervais ; ce tableau comprend aussi les rues Fayet, les chemins du la Folie et des Garnis, mais pas la Grande-Ruc, ni les rues des Maladans, des Gaudelaines, Madame, de l'École, Prophète, Villers-Adam et de la Chevée.

Ce quatrième tableau a été ; soumis à un commencement d'enquête, mais comme il comportait des largeurs autres que celles possédées, l'enquête a été abandonnée, et il n'est acquis à la commune que comme document constatant l'existence des voies qui y sont dénommées.

Un troisième récolement devra être fait après les bornements commencés depuis 1860.

Depuis la loi de 1836 sur la vicinalité, il a été créé des chemins empierrés : le premier, de la rue Saint-Gervais, continuation de la Grande-Rue, au chemin de Montubois ; le deuxième, de la rue de l'École à la croix de Picheleux; le troisième, le chemin de Pontoise au territoire de Mery; un quatrième, le chemin de Pierrelaye, est en cours d'exécution.

Ces chemins n'ont pas la même largeur : le chemin de Bethmont doit en avoir une de 7 mètres ; celui de Taverny, construit et borné en 1863, a 5 mètres de large et 710 mètres de longueur.

Le chemin de Pontoise, borné à 6 mètres cri 1861, a un parcours de 2,970 mètres; commencé en 1851, il n'a été terminé qu'en 1863.

Le chemin vicinal de Pierrelaye, long de 3,200 mètres, a été borné en 1864 à 5 mètres, moitié des 30 pieds qu'il devait avoir comme largeur il y a un siècle ; commencé en 1852 et continué partiellement en 1864 et 1866 jusqu'aux bois, il est à parachever sur environ 1,500 mètres.

Un cinquième; chemin sera aussi à construire par la commune comme classé d'office, appelé le chemin de Saint-Prix à Pontoise, séparant les territoires de Bessancourt et de Pierrelave.

Un sixième serait à l'aire classer et établir pour la continuation de la rue Madame aux Trois-Cornets.

Par arrêté de M. le Préfet, du 16 novembre 1865, la Grande-Rue de la Marre-au-Chenet dans sa longueur, 1,300 mètres, a été classée vicinale, en vertu de la loi de juin 1804.

Cette voie vicinale, boueuse, ravinée et à fondrières il y a 30 ans, fut bloquée en caniveau de 3 mètres de largeur, vers 1837, jusqu'au-dessus de l'église; maintenant elle est en bon pavé bombé, a 5 mètres de largeur, garnie de trottoirs.

Ce pavé bombé a été construit, de 1864 à 1867, par une dépense de près de 12,000 fr. , sans dettes, mais avec des ressources courantes, particulières ou vicinales, le don du sable et la mise des bordures ou trottoirs à charge des riverains.

Après la rue Saint-Gervais, le haut du village est en macadam très solide, avec bordures, construction de 1858 et raccords ultérieurs.

Les voies publiques consistent en 1868, outre la route départementale :

Premièrement, dans les six voies vicinales, portées au tableau de novembre 1865;

Deuxièmement, dans les rues portées au plan communal, projetées pour les alignements au nombre de.....; si l'enquête a été contraire aux alignements, pour avancements, retranchements, lignes droites ou pans coupés, aucun des contestants n'a dit un mot contre les voies, rues ou ruelles soumises à l'enquête.

Donc toutes les voies portées au plan sont bien publiques.

Troisièmement, dans les chemins ruraux, -vingt-six de ces chemins bornés depuis quelques années, soumis à une enquête, et l'état on a été approuvé par il. le Préfet, le 18 mai 1867.

Quatrièmement, et dans un grand nombre de sentes dont l'émunération est à faire.

La route est, comme chacun sait, aux frais, pour la construction et l'entretien, du département, sous la surveillance d'ingénieurs.

Pour l'entretien des voies vicinales, des ressources ont été établies par la loi de 1836, en prestations de main-d'œuvre ou

de fournitures de cailloux pour une valeur de deux à trois jours de travail ; deux journées ont presque toujours été suffisantes, sauf dans les années 1837 et 1863, qu'elles ont été fixées à trois. Deux jours représentent environ 2,500 francs par an.

Le maintien de ces voies en bon état est confié à un cantonnier; Charles Donon, depuis 1859, en remplit l'emploi convenablement, veille à ce qu'il n'y ait pas d'empiétement, à ce qu'il ne manque pas de cailloux, et à ce que les prestataires remplissent leurs tâches en main-d'œuvre ou en fournitures.

En plus des prestations, des travaux gratuits ont lieu pour le nivellement des ornières dans les chemins ruraux, et pour la remise en viabilité de voies abandonnées, comme il fut fait pour la cavée des Malmonts en 1862, et l'année suivante de la cavée des Gots.

Ceux qui donnent leur temps pour les bons chemins abandonnent aussi, sans indemnité, les terrains nécessaires à l'ouverture de nouveaux débouchés, ou pour l'élargissement de certaines sentes que l'on transforme en voies charretières. Jusqu'à ce jour trois personnes seulement ont répété à la commune le prix de portions de terrains laissées à la voie publique en 1860 et en 1866, mais pour de bien minimes sommes, 56 fr. au total.

Les chemins ruraux autour du village, de la route aux coteaux, reconnus et bornés, sont les 26 de l'état approuvé en 1867.

Ceux au-delà de la route, à gauche du chemin de Pierrelaye, sont reconnus et bornés, devront être soumis à l'enquête.

Du côté à droite du chemin de Pontoise, il n'y a que le chemin des Yovoient qui est reconnu et borné ; tous les autres, d'une grande nécessité pour la culture, sont à reconnaître ; la plupart ont été tracés sur d'anciennes sentes par des hardis pionniers qui eurent à subir une comparution en justice; comparution qui leur causa de grandes peines et qu'ils firent partager au rédacteur de cette notice, mais qui a de cela conservé le souvenir.

Les chemins restant à borner et les sentes mêmes feront l'objet de nouvel état.

Avant le pavage de la route, les habitants de Bessancourt n'allaient guère à Paris ou au marché de Saint-Denis qu'à pied ou avec des bêtes chargées à somme.

Vers 1780, un sieur Lenoir établit un service de messageries sur la capitale, mais sans grand succès.

Avant le commencement du siècle, peu de gens cultivateurs avaient des charrettes ; en 1820 la moitié des cultivateurs en avait une, en 1868 tous en possèdent, plusieurs en ont deux, et il y a au village 20 ânes et 134 chevaux.

Depuis 1818, jusqu'à l'établissement du Chemin de fer du Nord, la localité, pour voyager sur Paris, avait les messageries Preux ou Touchard, et même, en 1840, les Messageries générales desservant Dunkerque.

Par suite de la construction en 1845 du Chemin du Nord, les services de diligences ayant cessé, c'est par la station d'Herblay que Bessancourt a communiqué avec Paris, à l'aide, depuis 1802, d'une voiture publique subventionnée de la commune et de généreux particuliers, désireux de faire participer le public à une amélioration sociale.

Il faut de bonnes voies pour les charrois de toute sorte, les apports de légumes et fruits à la capitale, et les apports lourds de grande quantité d'engrais à conduire de tous les cotés du terroir ; la circulation partout est considérable et on croit qu'elle ne serait pas moins active si un chemin de fer se construisait, et qu'il y ait une gare entre les chemins de Pierrelaye et de Pontoise, comme il en a été question en mars 1868.

Eu 1876 a été construit l'embranchement de la voie ferrée d'Ermont à Valmondois.

L'inauguration en a été faite le 26 août.

La gare est placée à l'entrée de la Grande-Rue sur le chemin de Pierrelaye ; six trains aller et retour desservent le village en hiver, le double en été ; l'omnibus qui allait précédemment à Herblay, de Bessancourt, fait maintenant le service de Bessancourt et Frépillon et à Villiers-Adam.

La voie ferrée est parallèle à la route départementale n°7, depuis le territoire de Saint-Leu jusqu'au territoire de Méry. Il

a fallu pour la voie sacrifier, non sans regrets, des chemins ruraux, des sentes et des sentiers, et s'habituer à prendre des détours, voire même couper et dévier des chemins vicinaux, même la route départementale.

Cette route n° 7, qui traverse le bas de la commune, a été construite, comme il a déjà été énoncé, en 1806, en mauvais pavés ; plus tard elle a été empierrée avec des cailloux du terroir ; le plan, l'alignement avec largeur à 12 mètres, a été dressé en 1836, après enquête sans observation ; et, en 1868, redressée par la démolition des bâtiments Houdry faisant saillie, puis pavée avec trottoirs devant les maisons. Maintenant la route est éclairée par six lanternes.

L'espace des chemins vicinaux est de 7 kilomètres 4 hectomètres :

1° Pour le chemin de Taverny.....750 mètres

4° Chemin de Pontoise.....2.850 —

3° Chemin de Pierrelayé.....2.000 —

4° Chemin de Frépillon.....900 —

Largeur variant de 5 à 6 mètres ; les sentiers de 50 à 60 centimètres sont de plus de 60.

Des chemins mitoyens séparent les terroirs avec Taverny, comme la Garenne et les Meuniers avec Frépillon, les chemins des Champs-Blancs, des Carrières et d'Herblay avec Pierrelaye, le chemin de Saint-Prix ; le chemin vicinal de Pierrelaye s'arrête à celui de Saint-Prix, arrêté devoir être macadamisé ; le chemin de Pontoise continue à travers le terroir de Méry jusqu'au même chemin de Saint-Prix, au territoire de Saint-Oucn-l'Aumône. Il reste à faire empierrer la partie sur Méry et sur le chemin de Pierrelaye, 1,500 mètres restent aussi à faire macadamiser, plus le chemin sur Frépillon par les Rouges-Terres.

LES EAUX

On sait qu'un grand nombre de villes, en raison de l'utilité immense du voisinage des eaux, ont pris naissance au bord des rivières ; c'est à un motif de ce genre, peut-être, que Bessancourt, entouré du collines où les sources abondent, doit son origine.

Ces sources formaient des mares dans les petits bois, comme on en a pu voir aux Clotins, dans le Chenet, aux Prés-Hauts.

Il y en a, comme aux Champs-Boissons et aux Malmonts, qui ne sont pas utilisées. Les sourcins de la cote- des Balicots forment la Calinotte.

Du plateau du Haut-Tertre, où aurait campé une armée romaine, s'échappent les eaux si bonnes et si réputées des Cours Jean.

Les sources du Chenet alimentent la Fontaine-qui-bout.

Des Clotins et des Gots, vient la Grande-Fontaine.

Avant 1800, l'usage de l'eau était très-limité; les bestiaux, en petit nombre, étaient abreuvés aux mares, où les habitants allaient puiser à la façon de Rébecca.

Les mares servaient aussi au rouissage du chanvre, alors que les femmes filaient et que la toile se tissait dans le pays.

Les mares ont été comblées.

Il y a toujours eu quatre puits communs : le premier, impasse Maître-Charles, a cessé d'être réparé aux frais communaux depuis 1815; un deuxième, à l'angle de la route, a été comblé à cause de l'impureté de ses eaux vers 1838 ; le troisième, le Petit-Puits, dont l'existence, suivant de vieux titres, est antérieure à 1567, a toujours été très fréquenté, vu sa proximité centrale des habitations et l'abondance de ses eaux d'ailleurs fort dures. La margelle était restée à fréquenté de sol jusqu'en 1818, quand la mort d'un enfant qui s'y noya fit reconnaître la nécessité de faire exhausser cette margelle, et de faire construire deux

jambages pour poser une poulie. En 1863, l'administration municipale a fait reconstruire et couvrir ce puits.

Le quatrième, dénommé, dans divers actes publics, Grand-Puits du Carrefour, sans doute le premier construit dans la ville et seigneurie de Bessancourt, vers 12 ou 1300, a toujours été considéré comme inépuisable ; l'eau en est dure et ne dissout pas le savon. En 1865, les cotisations du voisinage, s'élevant à deux cents francs, permirent de le faire recouvrir d'une pompe.

La Calinotte, fontaine d'eau fraîche, douce et limpide, arrivant par des aqueducs en pierres sèches ou des tuyaux de la côte des Balicots, rue Madame, dans un réservoir en pierre de taille, contenant 1,300 litres, établi en 1860 sous une voûte construite en 1838 pour recevoir une auge non couverte, où s'abreuvaient les chevaux et les vaches de passage.

Avant 1838, l'auge était adossée, comme servitude, aux murs de la propriété Becquet,

C'est la première fontaine amenée dans la localité près des habitations, on ne saurait dire à quelle époque. En 1803, la municipalité, sur la proposition de M. Blanzzy maire, fit réparer les aqueducs jusqu'aux sources dans les Rôtis. Une pose de tuyaux de grès fut faite en 1823; ils furent remplacés par des tuyaux de fonte en 1849, à la diligence de Ursemaire Baillet. En 1863, d'autres réparations ont été faites, et ont amené un excédant de produit que l'on pourrait augmenter encore par des drainages et des recherches. Le produit en 1861 était de 1,440 litres par jour; après les travaux, on a trouvé 3,000 litres ; c'est sur cet excédant de produit et sur le trop-plein du réservoir pour les besoins du quartier que la première concession, approuvée de M. le préfet, a été délivrée. *La Fontaine des Cours Jean* provient du vallon de Haut-Tertre. Douce et toujours fraîche, de date immémoriale, elle sort sous un monticule, qui s'amointrit à un mètre du sol ; elle se joint alors à deux autres sourcins pour former une flaque dans laquelle on venait, même de Taverny, abreuver les bestiaux, puiser à la cruche ou laver. En 1862, le récipient a été nettoyé et mis à jour; il forme une

cuvette de 50 centime très de circonférence; la construction en pierres sèches à 2 mètres 40 centimètres du sol du chemin.

Un aqueduc, aussi en pierres sèches, conduit l'eau par le grand chemin des Cours Jean, dans un regard d'attente, pour amener ces eaux dans la commune quand les ressources communales le permettront; le produit jaugé est de 14,400 par jour, que l'on pourra augmenter par des drainages.

La source sous le carrefour de La Chevée, donnant de Noël à la Saint-Jean, pourrait être amenée au chemin des Cours Jean.

Une source, provenant des Chanots, vient d'être récemment donnée par Jean-Baptiste Bonneville, pour être utilisée.

Les eaux du Chenet, longeant ou traversant la chemin de Taverny à Montubois, sont perdues en partie. Elles formaient, avant le défrichement du Chenet, la fontaine bouillante, d'un usage fréquent il y a un demi-siècle. On la disait douce en été et chaude en hiver; elle était très en faveur auprès des lessiveuses, qui faisaient veiller pour garder les meilleures places. Ces veillées ont donné lieu à une foule de contes et de frayeurs ridicules.

Une autre source provenait aussi du Chenet, sous le chemin de Montubois, arrivait dans plusieurs parcelles de terrain plantées d'essences fruitières ou forestières. Elle formait une mare cylindrique dans laquelle on lavait jusqu'en 1826. A cette époque, un promeneur, bijoutier de Paris, eut l'idée d'acquérir, à des prix exagérés, ces parcelles de terrain ou de bois pour établir autour du trou un jardin et une maison; il se ruina à cette transformation, et le Trou à Madeleine fait maintenant le plus bel ornement de la propriété du possesseur actuel, M. Jules Dubois, ancien négociant de la capitale.

L'Abîme

Entonnoir où s'engouffrent les eaux des ravines et celles perdues, venant du haut, évaluées à 60,000 litres par jour.

Il est assez vraisemblable que les eaux de l'Abîme, qui se jettent dans une ancienne carrière à plâtre, s'y trouvent absorbées ; quelques-uns croient cependant qu'elles reprennent leur cours jusqu'à Maubuisson, où les abbesses les auraient fait conduire.

Ces dames firent, il est vrai, faire des recherches d'eaux à Bessancourt en 1489 et en 1684, mais sans grand succès, paraît-il, puisqu'elles firent amener, en 1772, dans leur cour d'honneur, les eaux de Liesse et de la Vacherie de Pierrelaye.

La Grands Fontaine

Les petits bois de la section du territoire portant ce nom renferment, à deux ou trois mètres de profondeur des terrains de calcaire grossier, dans lesquels il y a de l'eau en abondance, et que les convulsions du sol font surgir à la surface, dans la cavée assez profonde, prenant à gauche de la Grande-Rue.

La source de la Grande-Fontaine formait, à droite sur le sol, une flaque large et longue; on venait y puiser l'eau et laver sur des dalles en grès juxtaposées. Dans certains moments, l'été surtout, il y avait presse; on venait à l'avance marquer sa place.

Les eaux, suivant leur pente, coulaient dans le thalweg, recevaient au passage les eaux venant des Gots et des Fonciaux, et formaient un ruisseau coulant dans le village, toujours salies d'immondices et d'impuretés.

Ce ruisseau débordait en temps d'orage, et dans les gelées il rendait la rue impraticable. Par compensation, certain habitant avait la facilité de prendre l'eau à sa porte, d'y laver et d'y faire boire son bétail. Les amateurs de cresson pouvaient en récolter sans dérangement. Le ruisseau était profond ; autour des murs du cimetière il y était plus qu'ailleurs fangeux et insalubre; il se terminait au-delà du village, où il formait une mare d'eau verte, croupissant facilement, et dont certaines laveuses peu susceptibles se trouvaient satisfaites.

En 1822, la municipalité fit étudier par M. Walkert, voyer à Pontoise, un projet de lavoir et de conduites d'eau souterraines. La dépense, évaluée 9,000 francs, fit hésiter jusqu'en 1825. C'est alors que, grâce à l'initiative d'Alexandre Jacquin, maire à cette époque, et à un don de 1,200 francs que fit généreusement le prince de Condé, le lavoir a été construit, ainsi que les deux regards de la Grande-Fontaine.

Ce lavoir est bien établi, bien alimenté, et peut recevoir trente personnes. L'eau provient des Clotins, de tranchées faites à plusieurs reprises, surtout en 1862. Il y arrive de 10 à 12 litres d'eau à la minute, soit par jour près de 16,000 litres. L'eau s'élève à l'extérieur du mur en un jet de facile accès et se déverse dans une auge servant d'abreuvoir, dont le trop-plein alimente le lavoir,

Du lavoir, les eaux vont se perdre à l'Abîme, sans émanations incommodes.

Grande conduite

Le regard placé au lavoir primitif n'est plus utile, l'eau l'a quitté depuis 1861; celui de gauche en reçoit une plus grande quantité, surtout depuis les recherches et fouilles de 1862, mais il est souvent obstrué de racines, et il sert d'abri aux reptiles,

Les deux regards, avant ces recherches, donnaient au plus 10 litres à la minute; le jaugeage fait ultérieurement a donné 22 litres, soit par jour 33,000 litres pour alimenter :

1° Le piston près la rue Saint-Protais;

2° Le piston place Communale;

3° Le bassin rue de Pantoise, établi sous l'administration de Ursemaire Baillet, en 1847 et en 1849; enfin, le deuxième lavoir, l'abreuvoir et le gué, entre les chemins vicinaux de Pontoise et de Pierrelaye, construits en 1863, administration G. Jacquin.

Pour alimenter le village, il faudrait une plus grande quantité d'eau, à peu près 75,000 litres d'eau par jour. Résultat que l'on obtiendrait en faisant arriver les sources de La Chevée et des Cours Jean, en prenant les eaux du premier lavoir, qu'il

faudrait reporter sur le ru de l'Abîme, en faisant drainer les Gots; en prolongeant les tranchées de la Grande-Fontaine et le long du chemin vicinal de Bethmont.

Il faudrait établir un grand réservoir pour les incendies et pour les années de sécheresse, et chaque piston devrait en avoir un ; il faudrait aussi que le gué, qui ne contient souvent que de l'eau croupie, quand il n'est pas à sec, fût régulièrement alimenté.

Avant 1863, comme il n'y avait pas de gué, et que la mare aux sangsues et la mare du village étaient comblées, on allait faire baigner les chevaux à Taverny ou dans l'Oise.

Le deuxième lavoir, non couvert et bien construit par Pique, est très-fréquente. En le comparant à d'autres établissements de ce genre, on s'accorde généralement à le trouver commode. On craignait de le voir manquer d'eau, mais le chômage n'a été qu'exceptionnel. La dépense du gué et du lavoir s'est élevée à 1,200 francs, provenant en partie de cotisations volontaires. Le maire a payé le terrain. ,

Les sources de la Grande-Fontaine et des Gots donnent de bonne eau, mais souvent sableuse, à cause du mauvais état des conduites qui ne sont pas assez enterrées.

Si les eaux étaient bien réunies, recueillies et aménagées, on pourrait avoir près de cent mille litres d'eau de fontaine à distribuer dans la localité.

Il est permis de croire que cette distribution excédant les besoins du pays, on pourrait, comme à Marines, employer le superflu à des concessions.

En effet, 100,000 litres d'eau seraient plus que suffisants pour alimenter une fontaine centrale, une borne vers La Chevée, une deuxième en face Jean-Baptiste Bonneville, une troisième vers le couvent, une quatrième rue Fayet, une cinquième rue des Maladants, et deux ou trois sur la route, trois lavoirs, un gué et quatre abreuvoirs.

Dans la commune, outre les eaux des sources, les puits communs, il y a quatre citernes, environ trente puits particuliers et une quinzaine de pompes.

La propriété Devarenne a pompe, citerne et, une concession limitée et temporaire du 200 litres par jour, le trop-plein de la Galinotte, pour 30 francs par an.

Dans la propriété Dubois, il y a une quantité égale à peu près aux produits de la Grande-Fontaine, allant se perdre à l'Abîme.

La famille Becquet a fait faire, en conséquence de convention administrative, en 1824, des recherches fructueuses dans les Balicots; mais, à défaut d'entretien, les regards paraissent vides maintenant. .

En 1850, l'auteur de cette notice, après enquête et arrêté préfectoral, a fait arriver dans sa propriété, n°110, Grande-Rue, l'eau des petites sources qui formaient aux temps passés un ruisseau de famille aux Clotins, d'un rendement évalué à 8 litres par minute. Des gens s'en sont mécontents sans se rendre compte qu'il n'y avait pas de dommage public, qui, s'il existait, serait plus que compensé par l'offre gratuite de l'Abîme, de la source de La Chevée et de plusieurs autres sources ; aux Champs-Boissons, qui, drainée, avantageront les terres (décembre 1866).

A la fin de 1867, des jaugeages des sources revues ont fait reconnaître 50,000 à 60,000 litres de produit par jour.

Les eaux des Cours-Jean ont été recherchées et amenées aux chemins en 1867, et aussi par des drainages une partie des sources du bois des Champs-Boissons ; six regards ont été construits, trois à fleur de terre, du grand au chemin des Cours-Jean; une conduite a été faite en tuyaux de gros d'Olleviller jusqu'à la grande conduite de la rue, pour mêler ces eaux à celles dépendant des Clotins et des Gots.

Après, en 1869, un emprunt de six mille francs a été contracté à la Caisse des consignations pour l'ensemble d'une bonne distribution publique; préalablement on s'était informé à Epônes et à Marines, bien aménagées de bornes, lavoirs et réservoirs.

M. Bonnefille, organisateur de ces aménagements, voulut bien de Marines venir étudier à Bessancourt.; il dressa plan et devis, mais comme la dépense évaluée à 19,450 francs était hors des moyens, M. Daligant, agent-voyer du canton, en divisant le travail Bonnefille, fit un sous-devis pour un seul réservoir, une

conduite, quatre bornes à piston, plus un piston avec fontaine à petit monument sur la place.

Sur ce sous-devis on a acheté d'occasion, à forfait, 1,800 mètres de tuyaux en fonte de 16 centimètres de diamètre provenant d'un projet abandonné dans la forêt, puis on a mis en adjudication les travaux du devis Daligaut.

La construction du réservoir rue Saint-Protais, de 12 mètres cubes, où est la réunion, donna lieu à des difficultés avec les voisins, et l'ensemble des travaux a donné lieu à des médisances, surtout contre le monument de la place surmonté de l'enfant au canard avec coquille recevant le trop-plein ; sur des affiches posées la nuit, on écrivait entre autres choses : que le maire et son jardinier devaient, être mis dans le bénitier.

La coquille que Pique avait taillée dans la colonne de pierre représentait un peu les belles coquilles de l'entrée des grandes églises.

Ce petit monument, modifié de sa coquille, qui ne jette plus du trop-plein, n'est pas encore accepté, parce qu'il n'est pas facile de garantir des gelées les eaux du jet.

Les dépenses de 1869, se sont élevées à 9,000 francs et ce qui a été exécuté demande à être complété par des réservoirs comme au devis Bonnefille, quoique, en plus des bornes établies en 1863, trois autres aient été posées depuis rue de Pontoise et rue de Taverny, et au carrefour La Chevée, pour n'être pas gêné : l'été, et lors des sécheresses il faudrait vers le grand lavoir un réservoir général s'emplissant quand les sources sont grosses ou débordent, dévalant des centaines de mètres cubes d'eau potable.

Mais la commune ne pourrait plus, comme l'idée en a été émise souvent, se faire un revenu avec des concessions de trop-plein, puisque ce droit appartient, désormais, par le traité de 1877, à la Compagnie des eaux de la Banlieue, devant fournir des eaux de l'Oise, prises à Méry, les villages sur la roule départementale n° 7.

L'ÉGLISE

L'Église, une des mieux bâties et des plus grandes des environs, est un remarquable monument des douzième et treizième siècles; l'ensemble extérieur est imposant; construite au centre du village, elle domine de sa masse élégante les maisons groupées autour, on l'aperçoit de tous les points du terroir, et au delà dans la plaine, vers Pierrelaye et Pontoise, par ses pignons, son chevet, sa grosse tour carrée et sa haute couverture en ardoises.

Elle forme la croix, se compose d'une haute nef de l'ouest à l'est, et de deux basses nefs; ces basses nefs s'arrêtent au transept où sont le chœur à l'est et les deux bras de la croix, l'un pour la chapelle de la Sainte-Vierge au midi, et l'autre pour la chapelle Saint-Nicolas au nord.

A la façade principale est un portail à deux portes parallélogrammes séparées par un pilastre en pierres avec sculptures et un socle incrusté pour la place d'une statue.

Au-dessus du pilastre est une clef en pierres soutenant le tympan à archivoltes avec sculptures de plants de vigne, et trois socles incrustés pour statues.

On entre par ce portail dans le monument, dont la longueur jusqu'au fond du sanctuaire est de 30 mètres; la largeur dans la croix est de 23 mètres, la largeur de chaque bas-côté, est de 4 mètres, celle de la nef entre les piliers est de 8 mètres, la hauteur sous la nef, sous le transept et sous les chapelles, de 13 mètres 60 centimètres, et sous le chœur de 13 mètres; il existe quatre voûtes de chaque côté de la nef, et sept sous le

sanctuaire et le chœur avec profondeur de 1 mètre 50 centimètres , quatre autres voûtes au-dessus de chaque chapelle, et seize voûtes à chaque bas-côté dont la hauteur est de 6 mètres.

A droite de la nef, trois colonnes de chacune 70 centimètres de diamètre.

A la suite, entre la nef et le transept, est une autre colonne composée de vingt-quatre colonnettes de 1 mètre 90 centimètres.

A gauche en entrant, à l'angle du clocher, est une colonne de 2 mètres de diamètre, — deux autres ensuite de 70 centimètres de tour et une quatrième colonne de 21 colonnettes et de 1 mètre 90 centimètres d'épaisseur.

Deux semblables colonnes à colonnettes existent entre le transept et le sanctuaire.

Les voûtes et les colonnes et colonnettes en pierres sont ornés de chapiteaux sculptés, les arceaux des voûtes portent à leur intersection des écussons seigneuriaux, et reposent sur des têtes grotesques telles qu'en a créé le moyen âge dans les édifices religieux ; à la voûte de la chapelle Saint-Nicolas, il y a les figures des quatre évangélistes.

Les colonnes sont ornées de guirlandes de feuilles, de grappes de raisin et d'animaux fantastiques.

On pénètre aussi dans l'église du côté méridional par une porte bâtarde cintrée, à moulures et boudins, au-dessus de laquelle se trouve une niche de la statue de la Sainte-Vierge.

Au-dessus du grand portail est une grande fenêtre faisant fleur de lis.

Le chœur est éclairé par cinq fenêtres en ogive à lancettes, ayant plus de 8 mètres de hauteur avec meneaux, boudins et cerceaux en pierres, et ornées en verres de couleur ; ou grisailles, deux représentant saint Gervais et saint Protais, les patrons, et dues à M. Oudinet, peintre verrier à Paris; mais ces verrières

ne valent pas les vitraux primitifs, qui étaient d'après la tradition écrite fort épais et de grand prix, dans le genre adopté par l'ordre des Cîteaux dont dépendait l'abbaye de Maubuisson.

Il y avait autrefois, dans les verrières, un panneau ou une abbesse était représentée à genoux avec ses armes en azur, à faces d'argent, chargées de trois amulettes de sable.

La grande nef est éclairée aux entrevoûtes par cinq fenêtres en ogive vitrées en grisaille. Les bas-côtés sont éclairés par six petites fenêtres également ogivales vitrées ou grisaille.

Chacune des chapelles est pourvue, d'une grande fenêtre de 8 mètres 50 centimètres de hauteur sur 4 mètres de largeur, divisées par des meneaux, la croisée au sud est en ogive, celle du nord est en cintre soubassé, elle date du seizième siècle comme la chapelle elle-même, qui a dû être terminée à cette époque.

En outre quatre fenêtres de diverses formes et grandeurs existent dans les chapelles, au levant et au couchant, au-dessus des basses nefs et de la sacristie.

Le monument contient un espace d'environ 600 mètres, donné avec ses terrains du cimetière et du presbytère au pourtour par Guy Loclerre et sa femme, au douzième siècle.

Il fallait Avant de construire une Église la placer, d'après le cinquième concile de Carthage, sous l'invocation et le patronage de martyrs et en avoir des reliques ; on en eut de saint Gervais et de saint Protas, jeunes diacres martyrisés pour leur foi chrétienne à Milan, vers l'an 64, dont les ossements ou squelettes entiers et du sang, déterrés en 386 par saint Ambroise, opèrent des miracles. Au retour des premières croisades, un assez grand nombre d'églises à Paris, à Pierrefitte, à Gisors et ailleurs, furent placées sous leur patronage, à l'exemple de beaucoup d'autres églises d'Antioche et d'Italie, car les reliques de ces deux martyrs étaient disséminées dans toute la chrétienté quoique leurs corps soient représentés entiers à Brassac sur le Rhin,

La construction doit remonter à 1150 ou 1189, puisque c'est en 1189 que Maurice de Sully a érigé Bessancourt en paroisse, détachée de celle de Taverny, en donnant la nomination du curé à l'Abbaye de Saint-Martin à Pontoise.

Vers ce siècle du moyen âge, l'esprit religieux a remué les populations et leur a fait accomplir de grandes choses pour la construction des églises gothiques, portant haut la foi et l'art. Chacun apportait volontairement à l'œuvre commune ses bras, sa pierre, son talent d'ouvrier, d'artiste et d'architecte, et voilà comment probablement l'Église a été construite sans le secours du trésor public qui n'existait pas ; mais alors pour emprunter les paroles de M. Aucoq, on faisait pour l'amour de Dieu de véritables prodiges.

L'abbé Lebeuf, dans ses recherches des environs de Paris (édition 1755) ne parle guère que de l'étymologie du nom de Bessancourt, de la date de son érection en paroisse et de la fondation de l'abbaye de Maubuisson, désignée Dames-de-Bessancourt dans la coutume de Senlis. L'abbé Lebeuf parle aussi des vitraux épais qui existaient et des épitaphes qui existaient dans le chœur, Thomas Clouet, en 1546, et de la dynastie des prêtres de Descroneau et Mention. Il mentionne que la fête de la dédicace avait lieu le 13 décembre, jour de la translation des martyrs patrons.

L'historien de Paris et environs, Heurtaut, en 1769, décrit l'Église de Bessancourt comme suit : C'est une des plus grandes et des mieux bâties de ces cantons-là. Elle a deux ailes et une croisée, mais sans que l'on puisse faire le tour de l'autel et sans galeries, le chœur est certainement un ouvrage du treizième siècle, le bras méridional est aussi du treizième siècle, le bras au nord n'est que du quinzième ou du seizième siècle.

A l'entrée à main gauche est bâtie une belle, tour ; les inscriptions qui s'y remarquent, dénotent assez le temps de sa construction ; sur l'un des piliers qui la supportent est une sentence en langue grecque, sur un bandeau soutenu par deux anges, portant ce que nous rendons en latin par *O mater Dei memento mei, 1527*.

Cette tour carrée de 6 mètres 25 centimètres d'épaisseur, ou le clocher, ne paraît avoir été construite qu'aux quinzième et seizième siècles comme les contreforts au midi, sur lesquels est gravée l'année 1572.

Pour faire construire si solidement le clocher avec ses riches allégories, sculptures et gargouilles, l'on doit supposer que les ressources furent considérables ; car, d'après M. Viollet-le-Duc dans son Dictionnaire d'architecture, les anciens clochers étaient le signe de la puissance locale ; ils étaient élevés hors des idées religieuses, pour servir d'observatoires aux seigneurs.

Le même savant dit que le clocher était la marque de la richesse de la commune et les goûts de la population d'alors, le clocher était le monument national et la pierre de touche de l'architecte.

Le porche qui existait à l'entrée principale de l'Église n'était pas, comme presque partout, inhérent à la construction, mais rapporté en charpente pour servir d'abri avant ou après les offices et pour les assemblées de paroisse que l'on appelait avec la cloche.

Le porche était très en usage aux portes des couvents et des églises, mais comme le porche de l'entrée principale et le petit porche coté de la rue aussi en bois et tuiles étaient en mauvais état et sans grande utilité, M. Couet ayant succédé à M. Lambert, les fit disparaître en 1860.

Il y a minutes aux archives du département, des assemblées sous les porches, entre autres en 1737, pour la reconstruction du presbytère, et en 1743 pour le règlement de la sonnerie, assemblées provoquées par Legollen, le protecteur de la paroisse. A ces assemblées les intéressés paraissaient pour protester, non adhérer et s'en allaient sans signer.

Néanmoins, le règlement fut homologué, et le presbytère reconstruit.

Au mois de mai 1624, une châsse d'ossements de sainte Ursule fut donnée à l'église par la supérieure de Maubuisson,

et les paroissiens allèrent la recevoir en procession, cette procession se renouvelait annuellement aux frais de la Fabrique.

Au mois de juillet 1652, il y eut dévastation et pillage de l'Église par des gens de l'armée de la Fronde, campés à Labarre et à Épinay. Ce fait de brigandage, considéré comme pollution du saint lieu, en amena la fermeture pendant plusieurs semaines, et outre des trous de balles aux murs des piliers, les registres de décès portent que : le 8 juillet 1652, furent enterrés au cimetière, Louis Mesnil et Guille Fromont, tués et occis par des gens d'armes campés à Épinay, qui vinrent piller l'Église et le village, sans aucune assistance de prêtres ou d'habitants.

Le presbytère pour le logement du curé devait être prévu en construisant l'Église et à côté ; les communautés d'habitants mettaient de l'élan pour l'Église, mais pas toujours pour les presbytères, car des édits royaux, en 1661 et 1695, obligeaient les paroissiens à pourvoir aux logements des curés et vicaires, avec jardins et granges.

Dès le treizième siècle, il y avait à Bessancourt, au nord, un presbytère avec jardin auxquels, en octobre 1253, s'ajoutait par bail et moyennant 3 sous parisis annuellement, un terrain possédé par le couvent de Maubuisson, tenant au cimetière, à l'Église et au presbytère.

Ce presbytère et les granges furent reconstruits par les soins et avec les deniers du curé bienfaiteur et aisé Legollem, après enquête *de commodo* en 1737.

En 1792, le presbytère existait avec ses dépendances, mais il fut vendu ultérieurement comme bien d'Église, Alexis Drusant l'acheta pour 6,000 francs.

Le Concordat de 1801, en rétablissant le culte suspendu pendant près de dix ans, porte, article 72, que les presbytères et jardins non aliénés seraient rendus aux curés ou qu'à défaut, les communes fourniraient l'habitation et un jardin.

Pendant soixante ans, on a dû louer ; on a essayé le rachat de l'ancien et commode presbytère, mais sans succès. En 1863,

on en a fait bâtir un à l'ouest du cimetière, assez logeable, avec un jardin.

Au commencement, ont été curés : en 1252, Pierre ; en 1341, Adam ; en 1580 Jourdain, né à Frépillon ; de 1599 à 1652, Pierre Crosneau, né dans la paroisse et y décédé pendant les troubles de la Fronde, après le pillage de l'église et du presbytère ; il était titulaire à la fondation de la chapelle Saint-Christophe à Montubois ; Étienne Charton, neveu de Crosneau. de 1652 à 1667, Ph. Mention, né à Pontoise, de 1667 à 1713 ; Logollem, de 1734 à 1762, organisateur d'écoles, et grand bienfaiteur pour la paroisse ; Foulon de 1762, à 1776, et Solon de 1776 à 1792 ; il était né à Pontoise et y est décédé à soixante-cinq ans, le 1^{er} mai 1806.

Une inscription placée dans l'abside et effacée, portait : cy-gissent messire Pierre Descorneaux., Étienne Charton et Ph. Mention, prêtres curés de neveu en neveu, pendant près de trois siècles.

Parmi les titulaires de la cure au dix-neuvième siècle, il y a eu, de 1816 à 1848, l'abbé Lambert, ancien vicaire attaché à l'une des Églises de Paris avoisinant le Palais de Justice, appelé auprès des Girondins à leur dernier souper d'octobre 1793 pour confesser Brissot, qu'il connaissait, et d'autres.

Lamartine, pour son Histoire, vint, vers 1840, consulter l'abbé Lambert, et lui a consacré plusieurs pages dans ses *Entretiens* et au quatrième volume des *Girondins*. Ce curé était aussi bon que savant ; une pierre tombale a été mise dans le caveau du chœur en 1872.

L'administration de l'Église et de ses biens et revenus en cens, dîmes, fondations, et rentes, se faisait par le bureau de cinq marguilliers nommés par acclamation ou élection annuellement en avril, entre deux offices sous le porche, après l'appel au son de la cloche et avis préalable au prône ; le titre de marguillier était très considéré et recherché.

Le bureau de la Fabrique ou les membres du banc-d'œuvre recevaient et faisaient les dépenses sans tenir de registres ;

en 1743, un arrêté décidait qu'il serait procédé plus régulièrement.

Les marguilliers faisaient mettre en adjudication, par le tabellion, les dîmes et la vente des noix des noyers du cimetière.

Les dépenses consistaient à payer les salaires des chantres, des clercs et les traitements du vicaire, du curé, et aussi les salaires du maître et de la maîtresse d'école, et surtout des réparations incessantes à l'Église.

Il y avait souvent de l'excédant sur les dépenses, que l'on mettait en coffre; les recettes s'élevèrent en 1774 à 2,255 livres, et en 1780, à 2,190 livres ; dans ces dernières années, malgré des quêtes, les plus hautes recettes annuelles sont de 1,400 francs appliquées à de menues dépenses mobilières.

Il y avait souvent excédant de recettes, et du coffre on retirait, en 1773, 400 livres destinées à payer la couverture du chœur en ardoises ; en 1774, 240 livres pour la construction d'un bûcher au presbytère ; 1775, 240 livres pour réfection du toit du côté méridional d'une des basses nefs ; en 1778, 3,000 livres pour la construction de la maison du vicaire et des maisons d'école dans l'impasse de ce nom ; en outre ou faisait établir, au clocher, une sonnerie des demi-Heures.

Toutes les ressources en cens, dîmes, fermages et rentes disparurent après 1792 ; il n'y eut plus de cure, plus de marguilliers, et nécessairement plus d'administration de Fabrique.

Les cérémonies religieuses furent suspendues pendant dix ans, et l'Église a servi à des réunions publiques ; les habitants y simulaient des cérémonies par des chants d'hymnes et de cantiques.

Après le Concordat de 1802, et l'ordre rétabli, l'Église reprit sa destination et les fêtes du culte ; elle était délabrée, et en très mauvais état, et pendant les soixante ans qui ont suivi, on y a fait peu de réparations.

Mais, depuis 1860, le temps perdu a été regagné, et les générations nouvelles reconnaîtront, le zèle de l'administration municipale depuis 1860, pour la conservation du monument, dû à la foi des ancêtres, car les grands travaux et de grandes dépenses ont lieu.

Des terres et immondices accumulés le long des murs extérieurs ont été enlevés, un caniveau en pavé a été construit pour l'écoulement des eaux; la grande croix du cimetière a été reconstruite en pierre et fonte. Deux grilles en fer ont été posées, la couverture en tuiles des deux basses nefs ont été refaites, les piliers à l'intérieur et ceux de l'extérieur, comme les contreforts, ont été reconsolidés et rejointoyés ; une porte de style a remplacé, en 1868, la petite porte latérale de pièces et morceaux et qui ne tenait plus; les meneaux des grandes fenêtres du chœur, ceux des deux chapelles de Saint-Nicolas et de la Sainte-Vierge, ont été refaits à neuf comme la grande rosace d'entrée par Pique, sur les plans et devis, l'un de M. Magne, l'autre de M. Macquet, architecte à Paris ; les dépenses étaient évaluées à 12,000 francs et ont été dépassées.

Toutes les verrières ont été refaites, celles du chœur en couleur ou grisaille, avec les portrait des patrons, par l'artiste Oudinot, peintre verrier à Paris, et les autres avec initiales en médaillons, par Brun, aussi peintre verrier à Paris.

L'abbé Couet, curé, et le maire, ont pris l'initiative et ont de beaucoup contribué aux dépenses, et le gouvernement a alloué un secours de 2,500 francs en 1869,

A l'intérieur, la Fabrique a fait rentoiler et restaurer les tableaux ; en 1863, M. le Préfet a fait obtenir un secours de 200 francs.

La Fabrique a fait remplacer les vieux bancs par des chaises.

En 1875, une horloge coulant 1,200 francs, de la maison Niot, sonnait les demi-heures, a remplacé l'horloge usée de 1778; le coq du clocher même a été posé neuf en 1867.

LE CIMETIÈRE

Le champ de repos des chrétiens était situé généralement autour de l'Église, et il n'était ouvert qu'aux fidèles; il devait, avant rétablissement du cimetière, y avoir eu bénédiction du terrain choisi; un édit de 1695 en prescrivait la clôture et l'entretien par les habitants; l'on pouvait changer l'emplacement à la condition de faire bénir ce nouvel emplacement, et d'y faire transporter les ossements des corps enterrés à l'ancien.

Les terrains de cimetière étaient acquis ou donnés; l'emplacement où a été celui du village jusqu'au 1^{er} novembre 1873, rétréci de près de moitié en 1844 pour l'agrandissement de la Grande-Rue, provenait du don des mariés Leclerre, au moment de la construction de l'Église au douzième siècle, de 1150 à 1180. Le cimetière autour de l'Église aura servi aux sépultures sept cents ans pour une population moyenne de six à sept cents habitants.

Les cimetières ont été éloignés des centres des villes à la fin du dix-huitième siècle. A Paris, en 1804, on a ouvert le cimetière du Père-Lachaise ; les ossements des anciens cimetières près des églises et du charnier des Innocents ont été transportés aux Catacombes.

En 1824, ont été ouverts les cimetières du Nord et du Sud; en 1867, il y a eu des projets et des achats de terrains pour les transférer sur les terroirs de Bessancourt et dans les garennes de Méry.

Le décret de 1864 portait que les nouveaux cimetières seraient établis au nord et à au moins 100 mètres des habitations.

Une ordonnance royale de 1844 a rendu obligatoire pour les communes le décret de 1804, et dans le canton l'ordonnance avait reçu son exécution ; elle ne l'était pas à Bessancourt en 1872, quand une épidémie de fièvre typhoïde vint sévir, atteignant une centaine de personnes, dont sept dans la force de l'âge et jeunes moururent.

M. le préfet de Chambon et M. Vasserol, sous-préfet, vinrent visiter les malades le 17 août, et pressèrent le changement de

place du cimetière, aux émanations duquel des habitants, plusieurs médecins, M. le docteur Prestat de Pontoise, du comité d'hygiène et même des sœurs de charité appelées à secourir attribuèrent la maladie.

La municipalité, qui jusque-là avait hésité en raison des dépenses à faire pour établir un nouveau cimetière, décida, le 1^{er} septembre 1872, qu'il serait créé au lieu dit les Troupiers. Le 22 septembre a été voté un emprunt de 11,000 francs à l'aire dans la commune, en obligations remboursables au porteur, en seize ans, avec intérêts annuels de 5 pour 100.

Le 6 mai 1873, un arrêté préfectoral a autorisé l'emprunt et la translation du cimetière ; les travaux de clôture, évalués à 4,700 francs, ont été mis en adjudication le 29 juin, après l'achat des terrains et leur paiement.

Les murs et la clôture étant terminés dans les premiers jours d'octobre, un deuxième arrêté préfectoral du 23 octobre 1873 a ordonné la fermeture de l'ancien cimetière.

Le nouveau a été béni le 3 novembre; vers la fin de décembre trois personnes y ont été enterrées, deux âgées, veuves Juvigny et Cousin François.

Des plantations d'arbres verts ont été faites, des échanges de terrains concédés ont été faits aussi, entre autres avec madame Clerget, qui a fait construire un caveau à chapelle avec clochette et clocheton, bien monumental ; de plus madame Clerget a fait construire la grande croix en fer forgé au centre, sur socle en pierre, et caveau pour les curés qui décéderaient en exercice.

Dans le terrain donné autour de l'Église, par les époux Leclerre, on a pu additionner, qu'à partir de 1626, date de la constatation des décès, on enterrait annuellement vingt-cinq à trente personnes. Pendant les troubles de la Fronde, en 1652, on en a enterré 152.

De 1626 à 1650, 712; de 1650 à 1700, 1,589; pendant le demi-siècle : suivant 1477; et de 1801 à 1850, 1,420; de 1751 à 1800, 990, et enfin pendant le dernier quart du dix-neuvième siècle, seulement 509, comprenant les épidémies du choléra en 1851, et de la fièvre typhoïde de 1872.

LES CLOCHES

L'usage des cloches existait, d'après les savants, en Chine, 2262 ans avant Jésus-Christ; à Athènes et à Rome on se servait de cloches pour annoncer l'ouverture des marchés. En 350, elles furent importées en France, en 610, il y en avait à Sens, dont la sonnerie fit peur aux soldats de Clotaire.

En 800, l'Evêque de Metz autorisa les cloches pour appeler les chrétiens aux églises, au lieu de le faire par des messagers, des poêles d'airain ou des crécelles.

En l'an 1000. le roi Robert fit don d'une cloche à l'Église Saint-Aignan, à Orléans. .

Sainte-Sophie, à Constantinople, en avait une depuis 865; il en fut monté une à Jérusalem en 1099 ; les Maronites en avaient plusieurs en 1244, les Turcs les ont fait disparaître.

En Italie, il y en avait peu et de petites.

Les Allemands, les Flamands et les gens du Nord en ont beaucoup et de grosses; à Moscou le bourdon du Kremlin pèse 132,000 kilogrammes. Celui de Notre-Dame de Paris pèse 32,000 livres.

Dans son traité sur les cloches, écrit au XVII^e siècle, Thiers, curé de Vibraye, parlant des superstitions populaires, dit : « que les gens sensibles et délicats n'aiment pas les cloches, tandis que les enfants et le peuple accourent aux églises pour sonner et satisfaire leur goût; » il en est de même encore aujourd'hui dans les campagnes.

Au moyen âge, les cloches étaient regardées comme les messagères de Dieu au peuple pour la prière et la prédication et l'on attribuait à leur son bien des maux et bien des vertus; elles annonçaient les accouchements, les morts et les miracles ; plus tard, elles annoncèrent les assemblées de paroisses pour les événements publics; un édit de Louis XI ordonna qu'elles

sonneraient *l'Angelus*, usage qui s'est perpétué jusqu'à ce jour.

On ne s'est guère, occupé des cloches qu'après la passée des constructions d'Église; toutes les Églises ont leur cloche, plusieurs en ont deux et même trois ou plus.

Bessancourt, avant 1789, possédait cinq cloches, ainsi que le constate l'inventaire de 1045.

La fonte était autrefois une affaire majeure; les fondeurs n'avaient pas d'usines et se transportaient dans les localités où la fonte avait lieu, ou faisait le moule près de l'Église, on y bâtissait un fourneau, et c'était, pour les habitants une préoccupation grave de savoir s'il y avait réussite ou non.

A Bessancourt, cette opération s'est répétée plusieurs fois; la première a eu lieu en 1580, et on fit la fonte de quatre cloches moyennant trente-trois écus d'or, environ 400 francs.

Une deuxième fonte du avoir lieu en 1695, car le registre des décès constate que François Baillet avait fourni bois, matériaux et fourni trois mois de son temps sans rétribution pour la fonte d'une cloche.

Après, en 1728, intervenait un traité entre les habitants, les marguilliers, le curé et deux fondeurs de Lorraine, pour la fonte de deux cloches, moyennant la fouille, l'argile, le bois, un muid de vin et cinq cents livres.

L'an 1772 a été faite une autre fonte par Grandveau de Chantilly ; le registre de la fabrique constate un paiement de 350 francs pour solde, seule trace de l'opération.

La Révolution de 1789 amena un grand changement dans les habitudes religieuses, par la suppression et la fermeture des églises; la Convention, ayant besoin de toutes les ressources du pays, décréta, en 1793, qu'il ne serait laissé qu'une cloche par église, le surplus devant être fondu pour la monnaie ou la création de l'artillerie nécessaire aux armées luttant aux frontières.

Par l'exécution de ce décret, on enleva quatre cloches qui furent transportées à la Monnaie de Paris, sur des charrettes,

par Noël Fromont, vigneron, et par Demouy, fermier, requis a cet effet; la cinquième, pesant environ 3000 livres, ne pu être descendue à cause de son poids. Elle est restée dans le clocher jusqu'en 1864, époque à laquelle elle dû être refondue, étant devenue impropre aux usages quotidiens par suite de fêlure.

Les cloches devaient être baptisées ; les Conciles de Cologne de 1536 et de Bourges en 1660, en prescrivaient les formes ; il y avait sur la grosse cloche refondue gravée l'inscription suivante :

« J'ai été bénite par M. l'abbé Delacroix, chambrier et chanoine de l'Église cathédrale de Paris, et nommée Louise-Antoinette-Charlotte, par Monseigneur Louis-Antoine de Noailles, Cardinal, prêtre de la Sainte-Église romaine du titre de Saint-Victor-sur-la-Mineure, Archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, proviseur en Sorbnnm, et par madame CliarloUe-Colbfirl Croissy, abbesse de Maubuisson, 23 septembre. — J. Morel, curé ; D. Baillet; M. Touillet, marg.; J. Fromont. syndic. »

Lorsqu'il devint nécessaire de refondre la Louise-Charlotte, une partie des habitants aurait désiré voir l'opération se faire selon les anciens usages au pied de l'Église. Mais ce mode de procéder était incompatible avec les progrès de l'industrie, et il fut décidé que la fonte aurait lieu à l'usine de M. Hildebrand, à Paris, où la cloche fut amenée par Victor Deboissy.

Du produit de la fonte additionné de 567 kilos de métal neuf, il fut fondu 3 cloches baptisée — comme énonce la relation suivante :

A eu lieu, le dimanche de Quasimodo, 30 avril 1864, la bénédiction dans l'Église, de trois cloches fondues le 28 mars, par M. Hildebrand. La première, d'environ 1000 kilos, a été nommée Julia-Joséphine, a pour

Parrains : Jules-Adrien Dubois, ancien négociant, Désiré Banneville, conseiller municipal;

Marraines: Joséphine Clairin, femme G. Jacquin, Émilie Bonneville, femme Rob. Langlois.

La deuxième, pesant 639 kilos, nommée Pauline, a pour
Parrains : Paul Moranne, N. C., à Paris, et Paul Jacquin
fils de Denis.

Marraines : Alexandrine Jacquin, femme Delcroix, à Paris,
et Isabelle Deboissy.

La troisième, nommée Aglaé, de 460 kilos, a pour
Parrains : Isley, gendre Falluel, et Paul Langlois.

Marraines : Aglaé Falluel, et Léopoldine Deguerre.

En présence d'un grand nombre de personnes remplissant l'Église de la commune, et des communes voisines, en présence des membres du conseil, de fabrique et des membres du Conseil municipal, dont les noms sont gravés sur l'airain, la cérémonie du baptême a été donnée par le Père Montiton. directeur du grand Séminaire de Versailles, assisté de M. le curé doyen de Montmorency, de M. Sinadot, curé de Taverny, et de M. Lesage, curé de la paroisse. — M. le doyen a chanté la grand'messe, — le Chœur des Orphéonistes, les divers chants usités.

Le corps des pompiers de Méry a exécuté divers morceaux. — Le Révérend Père a dit le Sermon. M. Charles Harteveck a rendu le pain bénît. M^{me} Julie Moranne a quêté avec succès. A la sortie de l'Église, il y a eu grande distribution de dragées. même avec profusion et jets par les parrains et les marraines qui avaient été amenés à l'Église de la maison du maire, par les orphéons et les pompiers, et conduits de même à la salle de l'École, où un somptueux banquet était préparé.

Un autre banquet a été offert par les orphéons et les pompiers de la commune aux pompiers de Méry et de Taverny.

Cette fête a été favorisée d'un beau temps, et sera conservée dans les souvenirs.

Ont signé : D. Langlois, D. Jacquin, Deguerre, L. Charté, Langlois, R. J. Dubois, Isley, J. Dubois, J. Jacquin, Petit, Petit Bonneville, Fromont, Vadbled, Cheron, D. Bonneville. G. Jacquin.

RÈGLEMENT DE LA SONNERIE

Le 17 décembre 1747. à l'issue de la grand'messe, se sont assemblés au banc-d'œuvre de l'église, le notaire tabellion, le curé, les marguilliers, les anciens marguilliers, par suite de l'avertissement au prône et au son de la cloche; était aussi présent Lorin, intendant des affaires de l'Abbaye royale de Maubuisson.

Il s'agissait d'arrêter les principaux abus sur l'administration des revenus de l'Église :

Consistant dans le défaut de registres des assemblées de fabrique ;

Dans le défaut de reddition des comptes annuels;

Dans l'irrégularité des dépenses d'emplettes pour cire et encens ;

Dans la fréquence outrée des repas et buvettes entre les marguilliers, les jours des Rogations, de Saint-Marc, et aux solennités ;

Enfin, dans la façon de sonner les cloches, toujours faite avec désordre et confusion, scandale même, pendant l'office divin et aux enterrements.

Il a été décidé, premièrement : qu'il y aurait un registre pour les délibérations des assemblées de fabrique.

Deuxièmement : que le marguillier en charge fera rendre, trois mois à l'avance, le compte de son prédécesseur ;

Troisièmement : que le marguillier en charge fera vendre tous les ans, au dernier enchérisseur, les dîmes de l'Église;

Quatrièmement : que les emplettes d'encens, huiles et fournitures, seront faites par ledit marguillier pour l'année entière ;

Cinquièmement : que les repas, lors des processions et des redditions de comptes, ne seraient plus à la charge de l'Église, mais de ceux qui les feraient ;

Sixièmement : que la sonnerie, qui dans les enterrements occasionne du désordre et de la confusion, serait réglée conformément à la rubrique du diocèse, dans les lieux où il y a comme ici quatre principales cloches, à savoir : les annuels pour les offices, on carillonnera sur la grosse cloche en branle. les solennels en branle sur la deuxième, et les dimanches et l'êtes chômées, sur la troisième et quatrième en branle; pour la première messe et les vêpres, tintées seulement, mais en branle pour la grand'messe; à la messe du Saint-Sacrement du premier jeudi de chaque mois, la troisième, cloche sera seulement tintée les jours ouvrables, la messe de M. le curé sera à l'ordinaire tintée de la troisième, et la messe de M. le vicaire sera sonnée en branle et tintée de la cinquième cloche; le Salut et les annuels seront sonnés en branle des quatre principales cloches, et les fêtes solennelles avec les trois moyennes seulement.

Pour les assemblées de paroisses et les avertissements publics, la troisième cloche sera tintée en branle pour l'école, la quatrième sera tintée et sera sonnée en branle pour le catéchisme, l'audience et l'*Angelus*, — pour les baptêmes on carillonnera à l'ordinaire, sans pouvoir mettre aucune cloche en branle sans la permission de M. le curé qui fixera une indemnité.

Pour les grands enterrements, le glas sera sonné la veille en branle, un quart d'heure sur la troisième cloche pour les hommes, et sur la quatrième pour les femmes,

Pour les petits enfants, on tintera seulement les deux petites cloches.

La sonnerie sera conduite par le bedeau sous la direction de M. le curé.

On pourra aux enterrements demander la grande sonnerie moyennant 30 livres à consigner d'avance au mar-

guillier en charge, qui les déposera de suite dans le coffre de l'Église.

Après discussion de ce règlement, les marguilliers se sont refusés à signer, sous prétexte Qu'ils encourraient des invectives et des menaces des autres habitants.

Mais M. le curé et le sieur Lorin, après en avoir conféré entre eux, ont requis le notaire de dresser l'acte qu'ils ont signé, pour qu'il soit ultérieurement homologué. — Ledit acte a été contrôlé à Pontoise, le 27 décembre 1747.

L'ÉCOLE. — L'INSTRUCTION

Comme dans la plupart des communes rurales, on rencontre de grandes difficultés; pour se procurer quelques renseignements sur l'état de l'instruction, même pour des temps peu éloignés; les documents écrits sont rares, lorsqu'ils ne font pas défaut complètement, et les traditions locales ont peu vécu dans le souvenir des habitants.

Il est permis de risquer une conjecture ; les vestiges assez considérables d'un couvent de moines, l'église, qui révèle à l'époque de sa construction le voisinage ou la magnificence de quelque maison religieuse, permettent de croire la présence ou la proximité des religieux, ces premiers éducateurs de l'enfance, et on doit croire que l'instruction, dans les siècles passés, n'y fut pas aussi négligée qu'on pourrait le supposer ; tout le monde sait que, près des maisons monastiques, s'élevait une école où l'enfance venait apprendre à lire et recevoir une instruction bien précieuse dans ces siècles d'ignorance; l'instruction se donnait par la charité.

Les Instituteurs établis par les communes ou par l'État sont de date assez récente; ce ne sont que des conjectures, il est vrai, mais elles sont appuyées sur des faits à peu près prouvés par l'histoire du pays, les preuves écrites ou traditionnelles manquant absolument. Avant la Révolution, l'éducation aux villages non pourvus d'école se donnait par charité dans les monastères ou près des Églises par les curés autorisés de l'Évêque.

Antérieurement à l'année 1720, la nomination des maîtres et maîtresses d'école appartenait, dans l'élection de Paris, à l'archidiacre ou maître-chantre de l'église Notre-Dame.

Une déclaration du Roi, de mai 1724, ordonnait qu'il serait établi des écoles de l'un et de l'autre sexe dans les paroisses où il n'y en avait pas, pour instruire les enfants des principaux mystères et des devoirs de la religion chrétienne ; les paroisses devaient s'imposer de 150 livres annuellement pour le salaire des maîtres, et de 100 livres pour celui des maîtresse.

Les documents n'existant pas avant 1723, on reconnaît, en compulsant les registres de l'État des personnes sur lesquelles une ordonnance royale venait de prescrire l'assistance de témoins, un fait particulier à Bessancourt, c'est que, jusque vers la fin de la première moitié du siècle précédent, les hommes savent généralement écrire, et la plupart fort bien, d'où on doit conclure qu'ils savaient lire aussi, tandis que les filles et les femmes ne savaient pas même signer leur nom sur les actes de baptême et de mariage. Sans doute, cela ne prouve pas que les jeunes filles soient moins capables que les jeunes garçons de recevoir l'instruction élémentaire qui se donne maintenant dans toutes les communes également aux deux sexes, car l'expérience prouve souvent le contraire; l'intelligence de la jeune fille est souvent plus précoce et se développe plus vite, et si la femme, dans un âge plus avancé, n'est pas ordinairement apte aux études sérieuses de l'homme, du moins elle l'égale, si elle ne le surpasse point, dans les années de l'enfance.

Les faits signalés prouvent que les parents négligeaient alors d'envoyer leurs filles à l'école, peut-être d'après un préjugé condamnable, qui faisait supposer que le chef de famille avait seul besoin d'une certaine instruction, et on laissait les filles dans l'ignorance. Heureusement l'enseignement religieux, qui était alors plus suivi et mieux apprécié, leur servait de guide et de lumière, et après avoir été des filles sages, elles devenaient de bonnes mères de famille. Aujourd'hui, dans la commune, toutes les femmes savent lire et écrire ; le contraire est une exception.

ÉCOLE DE FILLES

Il n'apparaît pas d'existence d'école de filles, dans la paroisse, avant l'administration spirituelle du vénérable curé Jean-Marie Legollem, de 1734 à 1782. Il fit don de certaines sommes, placées en rente sur les chevaliers de nuit et sur l'hôtel de ville de Paris, pour fournir un traitement à l'instituteur, à une maîtresse d'école et à un vicaire, plus pour récompenser annuellement les écoliers.

Cette école de filles avait pour maîtresse, en 1773, mademoiselle Catherine Lechard, qui la tenait encore pendant les troubles de la Révolution ; elle est morte à Bessancourt en 1818. Plus tard, madame Surmontier continua son œuvre, et dans les derniers temps mademoiselle Maria Olivier, aidant son père, donna de douces et excellentes leçons aux jeunes filles.

Il serait à désirer que l'école mixte de garçons et de filles par un instituteur soit partagée, et qu'il y eût, comme il y a cent ans, deux écoles.

Cela occasionnera, il est vrai, un surcroît de dépense budgétaire, mais on y fera face, et si l'instituteur a moins d'élèves, il les occupera mieux, surtout que dans les idées nouvelles ils devront apprendre les éléments de l'agriculture. La loi à l'étude apparaîtra bientôt avec l'obligation d'avoir école de filles ; bien des mères de famille et le maire en seront satisfaits.

ÉCOLE DES GARÇONS

On ignore à quelle époque fut établie l'école des garçons; des recherches ont fait connaître les dates et les noms suivants :

Ont été instituteurs :

De 1742 à 1760, Gouffé, décédé en fonctions

De 1760 à 1763, Rouzé, décédé en fonctions ;

De 1763 à 1784, Morel, décédé en fonctions ;

De 1784 à 1792, Dancaine, démissionnaire ;

De 1792 à 1804, Boucher, démissionnaire ;
De 1804 à 1807, Surmontier, décédé en fonctions ;
De 1807 à 1837, Carbonnier, mort à Piscop ;
De 1840 à 1855, Bergne, mort en activité ;
Depuis 1855, M. Olivier dirige l'école mixte.

La demeure de l'instituteur et la salle d'école, à une époque peu éloignée, étaient situées dans l'impasse solitaire qui en porte le nom ; en effet, en 1777, grâce au zèle de M. l'abbé Solon, curé de la paroisse, et de Barthélémy Deboissy, marguillier trésorier, à l'aide des revenus de l'église, furent réparées ou construites : 1° l'école des garçons, où demeure maintenant la vénérable nonagénaire madame Lainé ; 2° l'école des filles, là où est mort le capitaine Contour ; 3° la demeure du vicaire, entre les deux écoles (maison Vérité).

La tourmente révolutionnaire fit perdre à la commune ces bâtiments, qui furent vendus comme biens d'église. Les rentes fondées en faveur des écoles, par l'abbé Legollem, disparurent à la même époque ; aussi, au sortir de la Révolution, on ne savait où établir les classes ni comment rétribuer les instituteurs ; la commune était réduite à louer des chambres souvent peu commodes, peu spacieuses, et qui certainement devaient nuire à la santé des enfants. Ce triste état de choses exista jusqu'au jour où la commune, après avoir fait l'acquisition de la maison Mairie, fit construire la salle d'école que fréquentent maintenant les enfants.

Cette salle d'école modèle fut bâtie en 1855 sous l'administration municipale de M. Ursemaire Baillet, et d'après les plans de M. Wolker, architecte ; les dépenses se sont élevées à près de 6.000 francs, sur lesquels le gouvernement de l'empereur Napoléon III accorda une subvention de 2,000 francs ; maintenant les enfants de Bessancourt ne manquent plus d'air, et ils ont même le confortable.

Si, après la Révolution, les enfants étaient mal logés, les instituteurs n'étaient pas plus heureux.

Il a été énoncé que les rentes fondées par l'abbé Legollem, et qui assuraient 61 livres tournois de fixe par année, à l'in-

stituteur et à l'institutrice (somme qui n'était pas à dédaigner à cette époque), disparurent avec la Révolution. Aussi on ne savait comment rétribuer ceux qui tenaient les classes ; un petit traitement, équivalent du loyer alloué par la commune, des quêtes annuelles de sarments, de bois, de vin, etc., etc., étaient nécessaires. Cela prouve que la rétribution scolaire était peu élevée, ou que peu d'enfants fréquentaient les classes. Aujourd'hui, ces moyens un peu humiliants ne sont plus nécessaires, l'instituteur est logé, il a un traitement fixe, et la rétribution mensuelle de l'école fixée par l'administration supérieure à 1 franc 50 ou à 2 francs, selon l'âge, est reçue par le receveur municipal et garantie par la commune.

On s'est plaint, et on se plaint encore de l'école de la commune ; il y en a de pires. Sans avoir produit des savants, on a procuré l'instruction suffisante à ceux qui l'ont fréquentée avec zèle et assiduité. Sous ce rapport, la localité n'a pas à envier celles d'à côté ; si, comme autrefois, les pères et mères de famille donnaient à leurs enfants les notions premières, veillaient à leur assistance régulière aux classes, et leur recommandaient la soumission et l'obéissance à l'égard du maître, pour ce dernier, les peines seraient moins grandes, et pour les enfants les résultats plus féconds. Que les parents n'oublient pas que l'éducation, d'où dépend souvent le succès de l'instruction, ne repose que sur eux seuls ; qu'ils se rappellent toujours que leurs enfants sont, en ce monde, leur trésor le plus précieux, et que c'est sur eux surtout que doivent s'étendre, leurs soins et leur vigilance.

ÉCOLE DU SOIR

On a tenté à diverses époques de faire classe le soir, sans grand succès, si ce n'est en 1865 et en 1866. Des adultes, plusieurs mariés, sont venus l'hiver profiter des leçons gratuites de l'instituteur, qui a déployé du zèle et a su profiter du désir des écoliers pour leur donner le savoir suffisant d'écrire et de calculer.

ORPHÉON

En 1803, une Société d'orphéonistes a été fondée sous la surveillance d'un comité local, composé du maire et de MM. Senez et Ursemaire Baillet ; l'instituteur Olivier a été nommé directeur.

Le zèle et la bonne volonté des membres n'ont pas tardé à recevoir des récompenses flatteuses.

Cette Société, quoique jeune encore, a triomphé dans tous les concours où elle a porté sa bannière : à Charenton, à Pacy (Eure), à Auvers et à Boulogne-sur-Seine.

Voilà, certes, une Société qui mérite tous les encouragements des personnes éclairées ; elle procure à ses membres des distractions morales, distractions trop peu connues de nos jours.

Elle pourrait prêter un concours très utile et très désirable pour les offices religieux ; tout le monde sait qu'aujourd'hui, dans les églises rurales, le chant est trop négligé et ne rehausse pas assez les pompes sacrées du culte catholique.

Les orphéonistes de Bessancourt ont déjà donné plusieurs messes en musique, à la grande satisfaction des habitants, qui se trouvaient alors plus nombreux dans leur belle et majestueuse église.

La bannière de cet orphéon, déjà décorée de cinq ou six médailles, a été achetée et bénie en 1865.

BIBLIOTHÈQUES

Dans plusieurs communes aux environs, on a institué des bibliothèques scolaires et des bibliothèques communales avec, les dons de généreux habitants

Ici, ces dons ont fait défaut ; aussi, à peine s'il y a une bibliothèque scolaire d'une centaine de volumes, récemment

donnés par une seule personne ou achetés avec des fonds communaux.

Il serait cependant bien utile que, aussi bien qu'ailleurs, on fasse naître le goût des lectures intéressantes sur l'ordre, l'économie, l'hygiène et l'agriculture, et que ce goût aide à faire passer aux habitants les longues veillées des courts jours d'hiver, aussi bien qu'à fournir à la jeunesse qui sait lire les moyens de compléter l'éducation, et de l'initier aux progrès journaliers de l'époque et à faire bien comprendre à cette ardente jeunesse les notions de la vie réelle et à distinguer le bien et le mal.

Ces notes, corrigées par l'abbé Nervez, professeur au collège Saint-Vincent, à Senlis, ont été faites par un ancien écolier de M. Corbonnier, qu'il quitte avec son consentement pour aller profiter des leçons de l'instituteur Falluel de Villiers-Adam, en grande réputation de savoir vers 1824.

Février 1867.

La loi de 1867 a prescrit la séparation des deux sexes dans les communes ayant plus de 500 habitants; alors, en 1868, il a fallu séparer l'école mixte, faire deux classes et des séparations accessoires.

Larchevesque, ayant succédé à M. Olivier, tenait la classe des garçons et surveillait la classe des filles tenue par sa femme ou par une adjointe jusqu'en 1872 ; alors fut nommée institutrice Angélique Frémy, qui ne donna guère de contentement et remplacée en 1874 par M^{lle} Valentine Henriot en exercice.

On a dû louer pour l'habitation de l'institutrice, moyennant 300 francs, la maison Laine jusqu'au 1^{er} mai 1879.

Pendant l'hiver de 1869, le maire et Larchevesque essayèrent de faire le soir des conférences, qui ne prirent pas et qui furent abandonnées.

En 1876 une bibliothèque communale a été fondée, un livre d'or ouvert, pour inscrire les dons de livres,

Ces dons de particuliers ou du ministère de l'instruction publique ont amené environ six cents volumes, sur lesquels en 1877 des prêts ont été faits interrompus pendant la réedification de la mairie, réedification qui a permis la construction d'une salle spéciale pour la Bibliothèque.

Des recherches récentes ont permis de constater :

1° Qu'il y avait bâtiment d'école en 1634 dans l'impasse de ce nom ;

2° Qu'en 1737 M^{me} Thibout, bourgeoise à Paris, constituait 30 livres de rente pour le maître et la maîtresse d'école, afin de recevoir et instruire gratuitement cinq garçons et cinq filles ;

3° Qu'en 1752 une autre bourgeoise à Paris, M^{me} Leguerry, faisait par contrat notarié une fondation aussi de 30 livres pour chacun des maître et maîtresse d'école ;

4° Et enfin que, quand la crise de 1789 est arrivée, les notables ont pensé, d'après le document suivant, à l'instruction et aux traitements du maître et de la maîtresse d'école.

DU 14 AVRIL 1789

Cahier déposé aux Archives nationales, des plaintes et remontrances des habitants de Bessancourt aux États Généraux, à présenter par les Députés GARNIER et MEURGER, le 27 avril 1789.

ARTICLE PREMIER

Demander à ne plus être chargés des travaux d'entretien de l'église, du presbytère, du vicariat et des écoles occasionnant de trop grosses dépenses pour de pauvres vigneron, et que ces entretiens soient à la charge du couvent de Maubuisson, possédant une grande partie du terrain, et ayant 60,000 livres de rente.

ART. 2

Demander que le curé et son vicaire soient rémunérés par l'État, car la population de 800 habitants est toujours dans la gêne à cause de son terroir ingrat, les vignes gelant souvent comme en 1788, et que l'on n'a pas assez de revenus pour rémunérer convenablement M. le curé pour qu'il ait au moins 1,200 livres de casuel, et son vicaire 400 livres, car aux portes de Paris les vivres sont chers.

ART. 3

Demander que comme il est essentiel que tous les habitants de France reçoivent une éducation uniforme, et qu'à Besancourt il y a beaucoup de pauvres gens ne pouvant payer une rétribution au maître et à la maîtresse d'école, il serait juste que, comme dans certaines villes, l'instruction soit gratuite.

ART. 5

Demander que le gibier et les grosses bêtes soient détruits pour que les récoltes ne soient plus ravagées ou perdues.

ART. 6.

Demander que les habitants fassent leurs corvées en nature et sur leurs chemins.

ART. 7

Demander que le péage à l'entrée et à la sortie du pays soit supprimé comme très et rapportant fort peu à la seigneurie.

Demander la suppression gênant des aides, gabelles et tailles sur les vins, car si, année commune, un muid vaut 36 livres, il

faut déboursier 18 livres pour main-d'œuvre et fumiers, 7 à 8 livres pour impôts, de sorte qu'il reste à peine 11 à 12 livres au vigneron pour vivre avec sa famille.

Signatures au Cahier;

Jean VOLLANT, Syndic, — CHERON, — B. DE BOISSY, — G. DE BOISSY, — Ph. JUVIGNY, — Denis BALLEZ, — Etienne LANGLOIS, — Claude BANNEVILLE, — Claude DRUSSANT, — J.-N. DONON, — J.-N. BAILLET, — D. VOLLANT, — P. LANGLOIS, — F. DESGUERRE, — Q. CHERON, — FAYOLLE, maître en chirurgie, — Q. LECONTE, — Mathieu LANGLOIS, — H. CHERON, — P. DRUSSANT, — François JACQUIN, — G. JACQUIN, — B. LOUVROY, — T. LECONTE, — SÉGARD, — Etienne LECONTE, — François ELOIN, — M. CHERON, — J.-H. BANNEVILLE, — Guillaume DESGUERRE, — DARCAIGNE, clerc, — Etienne LECONTE, — THIBOUT, — J.-B. BONNEVILLE, — Constant LANGLOIS, — P. PINSON, — F. BLANZY, — J. VERRIER, — B. VIEL, — R. FLEURET, — Alexis JACQUIN, — P. DONON, — François BONNEVILLE, — DELOIN, — GARNIER, — MEURGER.

DES DISTRIBUTIONS DE PRIX AUX ECOLIERS

L'usage des prix, dans les écoles, n'est entré dans les mœurs que dans les premières années du siècle et depuis Napoléon I^{er}. Avant, un concours eut lieu à Paris, le 23 août 1747, du don d'un chanoine, Legendre ; un autre concours avait lieu 50 ans après, présidé par le maire, le savant Bailly, en 1789. A partir de 1815, collèges et pensions ont fait, avec plus ou moins de faste, des distributions de prix aux élèves.

Le goût en est venu dans les petites pensions, puis dans les écoles publiques des grandes villes.

A Bessancourt, cet usage n'a été amené que vers 1856, par l'Instituteur, M. Olivier, qui en apportait la mode d'Andilly, où de riches citadins, habitants de campagne, contribuaient généreusement aux frais de la fête, car c'est une fête qu'une distribution de prix, et grande fête pour les participants; les assistants et les galeries en profitent et font souvent chorus à la désignation des heureux lauréats.

Depuis 1860 jusqu'en 1871, le budget communal a porté 40 francs pour faire face aux frais : somme suffisante quand la

distribution se faisait en famille, dans l'école ou dans la cour, M. le Maire et M. le Curé présents, mais très insuffisante en 1878.

Vers 1869, M. Larchevesque, si regretté, organisa une fête des écoles que s'était offert de venir présider le Conseiller général nouvellement élu ; les pompiers et les orphéonistes étaient convoqués, tous les habitants, surtout les vieillards et la vénérable nonagénaire Madame Lainé ; plusieurs personnes, entre autres Madame Petit-Roussel, contribuèrent alors pour beaucoup aux achats des prix.

Le Maire dit quelques mots sur l'instruction, en notre pays et ailleurs, sur l'utilité d'avoir un lieu couvert pour pareille fête, et pria M. Ganesco de prendre la parole.

M. Ganesco parla fort bien sur la nécessité de savoir et sur les devoirs de la famille : aussi fut-il applaudi ; les enfants récitèrent des fables et des comédies ; ils chantèrent avec les orphéonistes.

La distribution des livres et même des livrets de caisse d'épargne ont lieu ensuite ; ces livrets étaient pour quatre cinquièmes de M. Ganesco.

La guerre, en 1870, ne permit pas de faire de distribution, de même qu'en 1871 ; et en 1872 l'on était en pleine épidémie.

En septembre 1873, le Maire et l'Instituteur avaient des dons pour les prix, et le Conseil municipal voulant qu'il fût fait une distribution, des préparatifs furent faits sous une tente confectionnée avec des bâches d'emprunt, car l'époque était à l'eau.

Si le vœu, émis à une fête antérieure, d'avoir une salle publique assez grande, avait pu réussir, la distribution n'aurait pas eu lieu dans la boue de sable, il est vrai, et avec la pluie à travers les bâches effondrées, d'ondées diluviennes.

Néanmoins, les pompiers étaient sur pied et en uniforme pour accompagner M. le Sous-Préfet, M. Iefèvre-Pontalis, député, et M. Jourdain, inspecteur général du ministère de l'Instruction publique.

Le Maire dit les deux mots d'usage. M. le Sous-Préfet parla aux cœurs ; M. le député et M. l'Inspecteur parlèrent sur les bienfaits de l'instruction, puis M. Hayern donna aussi ses idées sur le savoir du riche et du pauvre.

Les jeunes filles jouèrent une comédie ; les petits garçons ont récité des fables et les grands ont joué à leur tour une comédie, et tous ont chanté.

Tout cela malgré la tempête et l'orage effondrant la tente, mais pour recevoir tous un livre de prix.

Diverses difficultés et des bouderies ont fait ajourner la distribution de 1871,

Le crescendo de la fête des écoliers a eu lieu, dans le canton de Montmorency, au mois de juillet.

Depuis 1867, le ministère de l'Instruction publique a fait faire par les délégations cantonales, peu connues jusqu'alors, bien que fonctionnant depuis une loi de 1852, des concours entre les élèves des écoles primaires du canton, puis a fait don de quelques livres aux meilleurs élèves ; en 1868, les délégués se sont cotisés pour ajouter aux dons du ministère.

La distribution de 1872, organisée par l'actif M. Du four, juge de paix, eut lieu publiquement dans la salle d'audience, assez spacieuse.

Celle de 1873 s'est faite dans le beau parc de M. Rey de Foresta, maire de Montmorency, l'un des membres de la délégation ; le lieu était bien choisi et le ciel fut clément ; la cérémonie fut des plus pompeuses, mais coûteuse, fanfares et grand public ; M. le Sous-préfet présidait, le Député, les Inspecteurs et les Délégués cantonaux étaient présents.

Il fut fait une distribution de livres, de médailles et de livrets de caisse d'épargne.

Il en fut de même en 1874. 160 concurrents étaient présents au parc de M. Rey de Foresta : les familles, la plupart des maires et curés des communes du canton, et une nombreuse assistance de tous les points.

M. Jourdain présidait ; il parla très bien (il fut très applaudi ; M. le Sous-préfet également. Les récompenses consistaient, comme l'année précédente, en livres, médailles et livrets.

L'école de Bessancourt a obtenu un premier prix et cinq accessits.

Dans le canton, c'est à M. Lefèvre-Pontalis que l'on doit l'initiative des livrets de caisse d'épargne, ainsi qu'il en fut distribué à Bessancourt en 1869, à Montmorency et à Enghien en 1873, et, en 1874, l'usage suivit dans les écoles congréganistes à Paris.

Ces fêtes scolaires entrent dans les habitudes des populations ; elles sont désirées par les familles et rêvées par les écoliers ; elles sont très utiles pour l'émulation, très nécessaires pour repousser l'ignorance et afin qu'en France tout le monde sache lire, sache écrire et sache les premiers éléments de l'instruction, ce qui est très facile à notre époque, plus facile encore que dans certaines parties de l'Europe où il n'y a que des écoles ambulantes ; mais cependant, en Suède, par exemple, tout habitant sait lire et écrire ; l'instruction, là, est obligatoire et gratuite ; l'enfant, doit étudier de 5 ans à 14 ans ; là aussi l'instruction élémentaire comprend la lecture, l'écriture, les quatre règles, des éléments d'histoire naturelle, d'histoire nationale, la géographie et le chant ; nul ne peut jouir de ses droits civils et politiques, sans avoir satisfait à ce programme

L'illustre historien et ancien ministre, M. Guizot, aimait beaucoup, dans sa retraite au Val-Richer, présider les distributions de prix des communes l'environnant.

Communes et écoliers de ces contrées ont dû, plus qu'ailleurs, prendre une grosse part aux regrets de la perte d'un si illustre savant.

En 1876 et en 1877, les distributions de prix ont eu lieu sous une tente.

On y a fait de la musique sous la direction de M. Bardou, professeur, en villégiature.

En 1876, c'était l'époque de l'inauguration du chemin de fer ; M. le Sous-Préfet Vasserot vint présider la fête. Il a été escorté par la compagnie des pompiers.

Mais, en 1877 et en 1878, comme les sociétés des orphéons et le corps de pompiers se sont dissous successivement et sans cause, il a fallu revenir aux distributions simples et modestes d'autrefois, sans piano et sans musique de choix.

En 1876, M. le Maire et M. le Sous-Préfet ont fait appel pour la création d'une bibliothèque communale, promettant aux donateurs l'inscription de leur nom sur un livre d'or nouvellement ouvert.

M. Vasserot a chaleureusement appelé l'attention des habitants et du Conseil municipal sur la nécessité d'agrandir et d'améliorer les salles d'écoles trop exigües.

Les ressources budgétaires ayant toujours été insuffisantes, il a fallu solliciter de nouveau ; mais, à l'avenir, le Conseil municipal aura à prévoir largement pour la fête des prix, à moins que la bienfaisance du pays ne lui vienne en aide.

Décembre 1871.

LA FÊTE PATRONALE & LES DANSES

L'on n'a guère souvenir maintenant de la foire qui se tenait le 25 juillet sur la côte du Chenet, près de Montubois, où était annexée à la ferme une chapelle dédiée à Saint-Jacques et à Saint-Christophe.

La Saint-Jacques donnait lieu à l'établissement de cabarets champêtres sous de grands châtaigniers, fort achalandés; les orchestres étaient des charrettes ou des futailles, l'on dansait sur la bruyère, au clair de la lune ou des étoiles.

Avant la Révolution de 1789, de Bessancourt on allait en procession à la chapelle de Montuhois, à certaines fêtes et, au jour de la Saint-Christophe. Cette chapelle a été démolie en 1862, et bien avant était abandonnée; de la chapelle à la place Saint-Jacques, il y avait, le 25 juillet, de nombreux forains tenant des jouets, des imageries, de la pâtisserie, même de la toile et de la vannerie.

Cette fête était très connue et très suivie des populations d'alentour de la forêt ; elle a été abandonnée ou s'est perdue par les fêtes républicaines.

L'une de ces fêtes, la Fédération, eut lieu en pompe religieuse au carrefour où un autel fut dressé, et serment civique prêté, avec promesse d'amour au roi. Depuis le commencement du siècle, par d'anciens souvenirs, on suivait la fête de la Saint-Jacques sans le concours des communes avoisinant Montubois

Comme le lieu est sur le territoire de Taverny et que ses habitants n'y venaient plus guère, ayant pris pour fête la Saint-

Barthélemi, les coteaux du Chenet n'eurent plus à entendre les accords du violon ni à voir les danses de la fin de juillet des temps passés, et pendant des années il n'y eut plus d'assemblée patronale.

En 1845, (Gervais Baillet-Prophète, maire, conçut l'idée de faire venir dans la cour de son auberge, en juin, des marchands de jouets et de pain d'épice pour fêter saint Gervais, son patron et patron de l'église.

L'auberge était très connue et fréquentée des voyageurs et porte-balles, et l'un, vers 1780, familier de la maison, abusa de confiance pour laisser, dans une armoire, sa bourse vide contre celle garnie de l'aubergiste.

L'idée fut acceptée. On fit la fête et l'on dansa chez Prophète. Depuis, chaque année, la fête à lieu le dimanche après le 19 juin.

Quelquefois les marchands s'établirent sur la route, mais depuis 1862 que la maison Drussant a été démolie pour agrandir la place et que cette spacieuse place a été nivelée et plantée, c'est sur cette place que se tient la fête souvent deux jours.

Des marchands et des curieux la suivent assez annuellement, quoique souvent l'on soit contrarié par des orages de la saison. Quelquefois on a garni les rues de drapeaux, de banderoles, de verres de couleurs et de lanternes vénitiennes, munie de l'éclairage électrique.

C'est sous une tente ornée, brillamment éclairée et à grand orchestre qu'ont lieu les danses qu'aime toujours la jeunesse.

Comparant la danse sous la tente, aux danses sur le sol de Montubois, au son d'un ménétrier sur un tonneau, la dissemblance sera ce que sont les habitations actuelles aux bouges des XVI^{me} et XVII^{me} siècles au village.

Dans ces Siècles passés, les plaisirs n'étaient pas très variés, les danses déjà aimées n'étaient pas permises certains jours de fête, mais l'on dansait avant la nuit en rond, sans violon,

sous de grands arbres, aux Prés-Hauts, où est maintenant le lavoir.

Vers le commencement de l'Empire, on eut un ménétrier attiré et l'on dansa chez Roger, marchand de vin, maison Lechanquette ; après, chez Verrier, maison Barrois ; puis chez M^{me} Martin, cabaretière, sachant, par son amabilité et son tablier blanc à bavette et à agrafes d'argent, faire venir le public à son cabaret.

De là, la jeunesse, vers 1825, alla chez Prophète, dont l'auberge était en premier renom ; outre la construction d'une salle spéciale pour danser, il avait établi des jeux de boules, de siam, de quilles et de tamis.

En 1855, Vadbled Montigny établit une auberge sur la route et fit construire une belle salle de bal, qu'il fit éclairer au gaz avec usine *ad hoc*.

Depuis, c'est là, qu'ont lieu les danses tous les dimanches et fêtes, et les noces et festins. Il n'y a d'exception que pendant la fête patronale où l'on danse sous la tente ; alors la musique est muette chez Langlois, successeur de Vadbled, mais si l'on ne danse pas ce jour-là, il y a boules, billards et tamis.

Les assemblées annuelles de la fête autrefois ne coûtaient rien à la communauté ; les forains et les cabaretiers pour voyaient, à leurs risques et périls, à bien contenter le public.

Ce public connaissait le jour, et sans affiche ni tambour, la réunion se faisait ; mais, depuis une quinzaine d'années, il est porté au budget communal 100 francs ou 40 francs pour prévisions de dépenses en affiche, en éclairage et en agencements divers,

Mais les prévisions de 100 francs et de 40 francs sont toujours dépassées comme en 1865, où les frais ont monté à 171 francs ; en 1866 et 1868, à 190 francs ; en 1875, à 800 francs ; et en 1876 et 1877, avec le théâtre, à 400 francs.

ÉTAT DES DÉPENSES DES FÊTES

1863.....	Budget100 fr.	85 fr.
1864.....	—40 fr.	Maire68 fr.
1865.....	—100 fr.	171 fr.
1866.....	—100 fr.	190 fr.
1867.....	—100 fr.	121 fr.
1868.....	—100 fr.	190 fr.
1869.....	—100 fr.	225 fr.
1870.....	—208 fr.	100 fr200 fr.
1871.....	—100 fr.	200 fr.
1872.....	—100 fr.	40 fr.
1873.....	—40 fr.	40 fr.
1874.....	—40 fr.	44 fr.
1875.....	—40 fr.	Tombola800 fr.
1876.....	—40 fr.	Théâtre400 fr.
1877.....	—40 fr.	—400 fr.

Donc les plaisirs de la fête champêtre d'autrefois étaient moins coûteux; voici comme elle est racontée par Gervais Baillet, frère d'Ursemaire, sous le nom de *la Saint-Jacques* :

Jadis Bessancourt, de même que les villages environnants, n'avait point de fête patronale. Son budget et ses habitants étaient trop pauvres pour faire les frais d'une certaine installation nécessaire pour y attirer les marchands et amener la foule, comme cela se pratique de nos jours.

On se contentait de se réunir en famille, de temps à autre, et d'assister tous les ans à une fête très connue aux alentours sous le nom de *la Saint-Jacques*.

Cette charmante fête champêtre se tenait sur un vaste plateau, couvert de bruyère et de gazon, qui se trouve près de la *Ferme de Montubois* sur la lisière de la forêt faisant face au village de Bessancourt.

De ce plateau, que l'on appelle le *Chenet*, dont une partie était ombragée par d'énormes châtaigniers plusieurs fois centenaires, on découvre presque toute la belle vallée de Montmorency, qu'une culture variée et une

rendent charmante, surtout avec la perspective des hauteurs où sont assises les communes de Sannois, Franconville, Herblay, Montigny et qui se perdent jusque par delà Pontoise.

Il n'y a guère que les vieillards maintenant qui se rappellent la fête de la Saint-Jacques, à laquelle se rendaient, le 25 juillet de chaque année, la plupart des habitants de toutes les communes environnantes.

Quelle a été l'origine de cette fête?

On l'ignore.

Vers quelle époque a-t-elle commencé?

On n'en sait rien non plus. Mais tout porte à croire qu'il faut remonter assez haut, puisqu'il est certain qu'elle a existé durant un grand nombre d'années.

Quelle joie éprouvions-nous, nous autres enfants, vers le commencement de ce siècle, quand arrivait la Saint-Jacques !

Dès la veille, nous nous rendions par bandes sur le Chenet pour voir les marchands de toute sorte qui venaient s'y installer, car on y vendait un peu de tout ; de la poterie, des pelles, des fourches, des râtaux en bois et autres ustensiles aratoires; des jouets, des gâteaux, du pain d'épice, etc.

Mon oncle *B. Verrier*, marchand de bois et cabaretier; une de mes grand'tantes, surnommée la *Mère Prophète*, du nom de l'enseigne de son auberge, y faisaient charrier des pièces de vin que l'on couvrait de gazon pour en entretenir la fraîcheur, bien qu'elles fussent à l'ombre sous les châtaigniers.

On y établissait aussi des cuisines rustiques en plein vent dont l'âtre était formé de grosses pierres.

Nous rentrions vers le soir chacun chez nous, où, dans l'attente du lendemain, nous avions grand'peine à dormir, tandis que les marchands passaient la nuit enveloppés dans leur limousine auprès de leur marchandise.

Le jour venu, on sortait, dès le matin, ses beaux habits de l'armoire. Les jeunes gens endossaient leur veste ronde et se

coiffaient de leur chapeau de feutre; les jeunes filles se faisaient belles avec leur robe de cotonnade de couleur, où le rouge dominait, et leur bonnet garni de dentelle que souvent elles avaient elles-mêmes fabriquée.

Puis, tout le monde se rendait à l'église pour assister à la messe, après quoi chacun se dirigeait vers la fête.

Dans ce temps-là, l'ancien chemin qui y conduisait, et que l'on appelle la *Cavée de la grande Fontaine*, était devenu une véritable ravine tout à fait impraticable. Il fallait suivre une sente étroite, à travers un petit bois de chênes et de châtaigniers, assez touffu, pour gravir le Chenet, nommé aussi la *Place Saint-Jacques*. Comme il était impossible de marcher à deux de front dans ce sentier, on se suivait les uns les autres, et cette longue file de gens endimanchés offrait un tableau tout à fait pittoresque et curieux à la fois.

De leur côté, la plupart des habitants de Taverny, Frépillon, Bethemont et de Chauvry manquaient rarement de se rendre à la Saint-Jacques. Aussi, cette fête, dont la physionomie représentait les goûts de nos pères, était-elle très animée.

Les vieillards y renouaient des relations amicales en se livrant au plaisir de vider quelques pots de vin du pays, assis sur le gazon, car les tables étaient un luxe presque inconnu à cette fête, et l'on n'y buvait que dans des tasses en grès qui ne servaient, en quelque sorte, qu'à cette occasion..

Les femmes se remontaient de vaisselle et d'ustensiles de ménage, promenaient les tout petits enfants, puis s'assemblaient par groupes et caquetaient volontiers. Quelques-unes allaient prier ou faire brûler un cierge à l'ancienne *chapelle Saint Christophe*, qui était annexée à la Ferme de Montubois, et dans laquelle le curé de Bessancourt venait officier ce jour-là.

Les enfants, principalement, étaient dans la jubilation, car ils trouvaient à cette fête l'occasion de dépenser les quelques sous qu'on leur avait donnés pour s'amuser, mais c'était surtout le mouvement de la foule et son bruit inaccoutumé qui les divertissaient et les rendaient heureux.

A l'entrée de la forêt, sur une espèce de rond-point gazonné et entouré de charmilles, les jeunes garçons et les jeunes filles se livraient au plaisir de la danse au bruit d'un violon que râclait le ménétrier *Fontaine*, de Taverny, monté sur un tonneau vide.

La joie était vive, franche et sans façon, car on se connaissait presque tous.

D'ailleurs la jeunesse a sitôt fait connaissance !

C'est dans ces réunions presque intimes que se forment souvent des liaisons entre filles et garçons, liaisons honnêtes, qui aboutissent, toujours à des mariages assortis, car, à la campagne, ce sont les jeunes gens qui, pour ainsi dire, se choisissent eux-mêmes. Aussi les unions y sont-elles plus généralement heureuses que dans les cités urbaines, proportion gardée.

Enfin, dès qu'arrivaient dix heures du soir, chacun s'en retournait chez soi,

Bien qu'à cette époque de l'année les nuits ne fussent pas encore profondes, beaucoup de ménagères avaient le soin de se munir de lanternes qui devenaient d'un grand secours pour descendre le sentier dont j'ai déjà parlé et au milieu duquel, à cause du petit vin clair, quelques-uns trébuchaient parfois, ce qui provoquait des cris et des éclats de rire.

Quant aux jeunes garçons et aux jeunes filles qui suivaient leurs parents à de plus ou moins longues distances, ils descendaient presque en silence, se parlant à voix basse.

Pourquoi ce silence, avaient-ils donc peur ?

Dame!... je ne sais... des jeunes gens, la nuit... dans les bois...

Hélas! La réunion de la Saint-Jacques n'existe plus depuis longtemps.

Le vieux châtaignier, sous lesquels elle se tenait, ont été abattus. Le plateau du Chenet a été remué, fouillé pour en extraire une sorte de pierre avec laquelle on macadamise les

chemins, et, aujourd'hui, en voyant ce sol tout bouleversé, ceux qui l'ont connu jadis ne peuvent retenir un soupir de regret...

La Ferme de Montubois, qui vient d'être citée, était autrefois un fief dont le dernier possesseur fit don, en 1620, aux Jésuites du collège de Clermont, à Paris, devenu le lycée Louis-le-Grand.

Pierre de Crosneaux, curé de Bessancourt, qui était simultanément titulaire de la chapelle saint Christophe en 1652, céda également sa chapellenie à la Compagnie de Jésus.

Cependant les desservants de Bessancourt ont conservé l'habitude d'y officier jusqu'à ce que la Saint-Jacques ait été supprimée.

Depuis, la Ferme et les terres qui en dépendaient ont été vendues à plusieurs, et Ton a fait une grange de la chapelle saint Christophe.

LES INVASIONS

La commune a subi, comme tous les environs de Paris, le contrecoup des guerres et des invasions qui ont suivi le premier et le second empire.

En mai 1814, après la campagne de France, arriva chez le maire Torris une compagnie de soixante-dix cosaques à loger et à nourrir, ainsi que leurs chevaux, du 19 mai au 17 juin.

Après Waterloo, en 1817, arrivèrent 619 Hollandais qui furent logés et nourris du 21 juillet au 14 août et remplacés, de septembre à octobre, par 366 Belges et Hollandais ; la ration individuelle était à fournir, par l'habitant, de 500 grammes de viande, de 250 grammes de pain; de l'eau-de-vie, du vin, du sel et du tabac; la ration pour les chevaux était de 5 kilogrammes de foin, autant de paille et 10 litres d'avoine.

Ces troupiers s'implantaient chez le maire, y emmagasinaient leurs caisses, caissons, fourgons et accessoires, réquisitionnaient logements, vivres, vaches, voitures, etc.

L'état des réquisitions s'est élevé à 12,368 francs, sur lesquels 7,020 francs ont été payés aux pourvoyeurs forcés par le gouvernement de Louis XVIII.

En 1870, la guerre déclarée et commencée n'était aperçue, que de loin. On ne s'attendait pas à une invasion, on avait confiance dans l'armée.

Cependant on reconstitua la garde nationale, on lui fit faire l'exercice par compagnie, et l'on réorganisa le corps de garde. On prit part à la souscription pour les blessés, en argent, en linge et en lits d'ambulance.

Quand on apprit, vers la fin d'août, nos défaites et l'entrée des ennemis en France, le découragement fut grand ; quelques-

uns voulaient s'organiser eu francs-tireurs, mais beaucoup d'autres pensèrent à fuir loin des envahisseurs.

Dans les premiers jours des septembre, beaucoup d'habitants se réfugièrent à Paris, avec des provisions et ce qu'ils avaient de plus précieux, ils restèrent enfermés tout le temps du siège une centaine à peu près.

Quand on apprit que les ennemis étaient à Compiègne, les émigrations commencèrent et se continuèrent tout le mois de septembre, à l'aventure, vers Mantes ou vers Méru.

Ceux qui restèrent par devoir, par intérêt ou par nécessité, c'est-à-dire le maire, le curé, l'instituteur, le garde champêtre et les conseillers municipaux, mirent à l'abri et en serre les fusils des pompiers, les archives de la mairie et de l'état civil dans de bonnes futailles, après des alertes à Méry, le 20 septembre.

Quoiqu'il ne restât dans la commune que quatre-vingts personnes, compris les enfants, la municipalité avait craint pour les vivres, car le boulanger et le boucher, craignant des réquisitions et le manque d'approvisionnement, voulaient cesser leur commerce ; on leur promit garantie ; pain et viande furent assurés.

Dans les premiers jours d'octobre des éclaireurs ennemis vinrent réquisitionner du pain qu'il fallut faire porter à Saint-Brice, et des vaches qu'il fallut conduire à Montigny, et, le 9 octobre, on était avisé que, le lendemain, de la cavalerie viendrait prendre possession du village.

Des avant-coureurs étaient venus auparavant et avaient enjoint aux habitants, sous peine de voir mettre le feu, de combler des tranchées faites en travers des routes de la forêt et d'enlever les arbres coupés et jetés en barricades sur la route de Bethemont par des instructions administratives.

C'est par cette route que, le 10 octobre, l'après-midi et par un beau soleil, l'ennemi arriva, fit halte à La Chevée, fit venir le maire et annonça qu'il allait se loger à sa guise et en vainqueur. Les soldats choisirent leurs maisons et prirent possession des écuries.

Chez le maire, deux officiers prirent les plus belles chambres et l'écurie pour trois chevaux. La cour fut envahie de matériel et de fourgons.

La municipalité avait essayé, mais vainement, de faire une répartition, les ennemis s'en passèrent. Après avoir pris possession, ils firent défendre la circulation, dans les bois, et la nuit dans les rues. Ils firent monter la garde à la mairie, organisèrent un tir à la cible dans une pièce couverte de peupliers, aux Cours-Jean ; on ne pouvait en approcher.

Toutefois, la population s'attendait à un plus grand mal ; la maison du maire avait été envahie sans trop de dommage. Lui-même avait été plusieurs fois menacé, arrêté, emmené par les soldats, puis relâché. Aussi quand cet état de choses fut connu, les habitants rentrèrent faire les vendanges et cueillir les pommes ; les champs ne furent plus aussi déserts. La culture reprit son cours après la rentrée des hommes. Pommes et raisins étaient très-abondants.

L'occupation étrangère se perpétuant tout l'hiver, on dû pourvoir aux provisions de bois, de vivres et de fourages ; les soldats pillaient des meubles et des couvertures dans les maisons non gardées. Ils avaient frappé la commune d'une contribution considérable qu'il fallut porter chez le percepteur prussien installé à Ecoeu, lequel on dut solliciter à plusieurs reprises, afin d'obtenir une réduction de 2,200 francs à 1,000 francs et un sursis.

L'occupation se termina le 6 février, à la grande satisfaction de tout le monde ; mais le percepteur d'Ecoeu tien exigea impérieusement, cinq jours après, le versement de la contribution de 1,100 francs, sous peine de se voir garrotter et emmener par force.

Le maire et les conseillers municipaux durent trouver et verser 1,100 francs si rigoureusement exigés. Heureusement qu'un habitant, Vadbled Montigny, lequel avait pu continuer son commerce de vins en gros, put en faire l'avance en thalers.

L'occupation avait duré quatre mois par une compagnie du dépôt de 120 à 140 hommes, avec 200 à 250 chevaux.

Après la paix, en avril et en mai, on dut encore, à deux reprises, loger et nourrir des ennemis revenant du centre et retournant en Allemagne.

Les dommages en nourriture, pertes et réquisitions, se sont élevés, dans la commune et dans les maisons non abandonnées, à 29,900 francs, remboursés en obligations au porteur payables en dix années, par un emprunt municipal autorisé par décret du mois d'avril 1871, augmentant les impôts de 46 centimes. Un quart a été remboursé par l'État.

LA MAIRIE ET LES MAIRES

Sous l'ancien régime, peu de villes avaient leur hôtel municipal : il n'y en avait pas dans les villages.

Les réunions d'habitants avaient lieu en plein vent, dans les églises ou sous les porches; les affaires publiques se discutaient là ; un écrivain, Batissier, sur l'art monumental au XVI^e siècle, rapporte qu'à Beauvais les assemblées avaient lieu sur un tertre où maires et échevins élus prêtaient serment et rendaient leurs comptes.

Le décret de Louis XVI, du 14 décembre 1789, instituant en communes toutes les paroisses et communautés d'habitants en France, est muet sur les bâtiments nécessaires aux municipalités.

Les maires et les officiers municipaux eurent de la difficulté dans bien des endroits à trouver des locaux pour les services à créer; on logea où l'on pu, dans des chambres ou locaux loués temporairement et sans formalités. Peu de communes rurales étaient en mesure de faire édifier une mairie ; si la nécessité était sentie, il y avait impossibilité d'agir; les appropriations n'ont eu lieu qu'avec des tâtonnements et avec le temps.

Un deuxième décret du 11 février 1791 prescrivait aux municipalités de faire connaître au gouvernement leur situation d'organisation comme provisoire ou comme définitive dans des bâtiments loués ou nationaux et susceptibles d'acquisition, mais ne devant se conclure qu'avec autorisation et production de plans et devis.

Depuis un demi-siècle, à Paris et dans les grandes villes, on a fait édifier des hôtels de mairie et beaucoup de communes du

département de la Seine ont leur municipalité dans des bâtiments spéciaux pour tous les services administratifs.

A Bessancourt, comme ailleurs, l'on dû changer les habitudes plus laborieusement peut-être, car si avant 1789 les assemblées avaient lieu à l'église ou sous ses porches et auvents, on était doté d'un beau presbytère avec jardins et grange, de deux maisons d'écoles, l'une pour garçons et l'autre pour les filles; il y avait habitations pour les maîtres dont les traitements étaient assurés et figuraient en recettes et en dépenses aux comptes de la fabrique.

Il y eut plus que changement d'habitude, il y eut désarroi pendant plusieurs années pour la tenue de l'état civil retiré à M. le curé Solon, fin 1792.

Pour la création du budget devant comprendre les dépenses pour rues, chemins, eaux, fontaines, etc., etc., pour trouver des salles d'école, l'habitation des maîtres, les ressources pour leurs salaires et pour trouver un local pour installer une maison-mairie, on a fait du provisoire, et comme l'on ne pu faire racheter au tribunal du district, à Pontoise, soit les bâtiments d'écoles, de vicariat et le presbytère vendus comme biens d'église, l'on s'assemblait encore à l'église jusqu'au Concordat de 1801, ultérieurement à droite ou à gauche.

Les mariages, en monarchie, étaient tout à l'église, bans et consécration; avec les lois de 1789 et leur publicité, les mariages durent se faire civilement ou chez les maires ou chez les instituteurs.

Avant la Révolution, l'éducation aux villages non pourvus d'écoles se donnait par charité dans les monastères ou près des églises par les curés autorisés de l'évêque. Au XVIII^e siècle seulement, l'on commençait à organiser des maisons d'écoles dans les campagnes.

Les embarras du local et de l'emplacement ont, surtout ici, duré de 1790 jusqu'en 1800, car, en 1810, M. l'instituteur Carbonnier, ayant acquis une grande maison en face l'église, fit l'école chez lui, y fit apporter les archives de la mairie, et c'est

là que pendant trente ans, moyennant indemnité, se traitaient les affaires municipales, qu'avaient lieu les assemblées communales et les mariages.

M. Carbonnier ayant vendu sa propriété en 1838 pour aller demeurer à Piscop, l'on dû s'occuper sérieusement d'une maison pour l'école et pour la mairie. L'on tenta l'achat d'une maison neuve Duchesne pour 8,500 francs, au coin de là rue des Gaudelaines, mais sans autres suites que de grandes contrariétés ; on tenta, aussi sans succès, l'achat de la maison Roger au Carrefour; de même en 1846 que l'on essaya le rachat de l'ancien presbytère pour 11,000 francs, d'Alexis Drussant.

Douze ans se sont passés en hésitations, les maires changeant souvent comme les instituteurs que l'on ne savait où loger, aussi il y eut des vacances de la place.

En 1850, a eu lieu, pour 11,000 francs, capital et frais, l'acquisition de la maison bourgeoise Devineau avec cours et jardins près l'église et du carrefour principal. En 1862 une deuxième acquisition a été faite pour 5,000 francs, principal et accessoires de la propriété Drussant (Charles), entre la rue, le cimetière et la propriété Devineau.

Des cours en avant de ces propriétés et d'une emprise de terrain sur le cimetière reclôturé à neuf pour 1,500 francs de dépense on a fait une belle place plantée de tilleuls, découvrant l'église et la façade de la maison commune.

A côté de cette maison a été construite, en 1856, l'école mixte pour 60 à 70 élèves par une dépense de 6,000 francs, à laquelle il a fallu ajouter 2,000 francs on 1688, pour organiser la séparation des sexes par suite de la loi récente de 1867, prescrivant aussi qu'il fallait pourvoir à une habitation pour l'institutrice, trouvée en 1872 moyennant 300 francs par an. De l'autre côté de la maison Devineau où a été construit ce bâtiment-école, on a fait construire en 1863, pour 13,000 francs, le presbytère tenant au cimetière et ayant son jardin,

Malgré tous ces achats et constructions ayant coûté près de 50,000 francs avec les intérêts des emprunts, la population des

écoliers ayant augmenté de plus de 50 p. 100, il a fallu penser à agrandir les écoles; mais où et comment ? Les hésitations ont duré moins longtemps qu'après le départ de M. Carbonnier.

En 1850, après l'acquisition Devineau, l'on se croyait tranquille pour longtemps en ce qui était école à construire, presbytère à faire édifier, habitations et jardins de desservant et d'instituteur, et, enfin, de locaux municipaux.

L'on savait bien la maison vieille, mais personne ne songeait qu'elle serait démolie à moins de trente ans de là pour agrandir les écoles.

Les constructions spéciales de maisons communales ne se font guère dans les communes rurales, les mairies y existent avec les écoles, ou appropriées ou établies conformément au décret de février 1791.

Par suite des recommandations réitérées de la sous-préfecture, sur l'insuffisance des locaux d'écoles, un hardi conseiller municipal, Robert Langlois, proposa, dans une assemblée, de faire abattre la vieille mairie pour la faire réédifier et faire établir l'école des garçons à la place du corps de garde et du refuge, de faire au-dessus le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice au-dessus de l'école existante.

L'idée fut débattue et unanimement approuvée du Conseil municipal et de presque tous les habitants, moins quelques plus imposés,

En janvier 1877, plans et devis à 29,250 francs furent dressés, modifiés et approuvés après beaucoup de démarches à Pontoise, à Versailles et à Paris pour obtenir un secours de l'État promis à l'avance, et large, disaient les administrateurs ; ce secours a été fixé à 9,900 francs, mais réduit ultérieurement de 960 francs ; le devis de 29,250 francs a été abaissé au chiffre de 25,000 francs et approuvé pour cette somme par M. le Préfet de Seine-et-Oise, le 17 janvier 1878.

Une convention à forfait est intervenue avec M. Gobet, entrepreneur à Taverny, pour tous les travaux de démolition et de

réédification, selon les plans de M. G. Champion, architecte à Paris.

Ce forfait a été fixé à..... 23,750 fr.

En sus, les honoraires de l'architecte.. 1,250

1° devis 25,000 fr.

Un devis supplémentaire a été nécessité pour un sous-sol et pour des travaux imprévus, dressé, le 25 septembre 1878, approuvé par M. le Préfet le 8 mai 1879, montant à 8,440..... 2° devis

8,440

ce qui portera la dépense totale à..... 33,440 fr.

Il sera fait face à une aussi grande dépense, acquittée, du reste, par des économies, les dons et avec 16,000 francs empruntés, savoir : 10,000 francs dans la commune, remboursables en 18 ans avec intérêt à. 4 1/2 p. 100, et 6,000 francs à la Caisse des Écoles récemment créée, avec le revenu amortissable de 300 francs, annuellement, en 31 ans.

C'est donc à cause des écoles qu'il y aura, à Bessancourt, après quatre-vingts ans de sa constitution en commune, un vrai bâtiment municipal pour ses archives, une bibliothèque du Livre d'or, une belle salle pour les assemblées, les élections et les mariages, après des dépenses dépassant 80,000 francs payés ou à payer par centimes additionnels, outre les dommages de l'invasion de 1870, grevant les contribuables jusqu'en 1881 de 46 centimes extraordinaires.

Les archives sont assez précieuses, comportant l'état civil complet depuis 1605, et le conseil municipal et ses travaux depuis soixante-dix ans, la plupart reliés.

Dans le département, il y a peu d'Hôtels de Ville.

A Versailles, c'est une appropriation récente et élégante, de même ; Pontoise.

Au chef-lieu de canton, Montmorency, il y a un Hôtels de Ville à façade de genre sévère, locaux commodes pour les bureaux,

très belles salles d'assemblées et d'audience — ancien auditoire et prison de bailliage vendu, en 1791, comme bien national, rétrocédé à la Ville par l'adjudicataire Guillomot, en 1811, pour 6,400 francs. — La façade a été restaurée.

Dans le canton :

A ERMONT, pour écoles et mairie, on a approprié récemment une ancienne maison bourgeoise ;

A SAINT-LEU, mairie, place, écoles et asiles, dès 1848 et années suivantes. Dons et emprunts montant à 71,000 francs ;

A TAVERNY, mairie construite en 1858, écoles, asiles et place. Bons et emprunts évalués à 40,000 francs ;

AU PLESSIS-BOUCHARD, mairie modèle construite en 1874, place et école. Emprunts et secours, environ 30,000 francs ;

A DEUIL, mairie, place et écoles, 1860. Dépense 69,000 fr.

A BETHMONT et CHAUVRY, mairies et écoles construites en 1850. Pour 15 à 20,000 francs ;

A ENGHEN, mairie et école de ces dernières années, comme sa constitution en commune ;

A SAINT-GRATIEN, mairie et écoles construites en 1868, très richement, par une dépense de 70,000 francs ; la salle de mairie est plus que somptueuse ; les écoles bien aérées et organisées ;

MONTMAGNY, GROSLAY, ANDILLY, MARGENGY, EAUBONNE, MONTLIGNON, FRANCONVILLE, SAINT-PRIX et FRÉPILLON ont les mairies et les écoles dans des locaux plus ou moins commodément ou sainement appropriés ; aussi pense-t-on, dans plusieurs de ces communes, à faire édifier mairies et écoles à côté ; mais les sacrifices partout font retarder.

Depuis la constitution de la paroisse en commune, en ont été maires :

CHERON jeune, en 1790 ;
GARNIER, de 1793 à 1798 ;
BLANZY, de 1800 à 1802 ;
JUVIGNY, de 1802 à 1807 ;
BONNEVILLE (C.-J.), de 1804 à 1810 ;
VERRIER (F.-N.), de 1810 à 1812 ;
BONNEVILLE (Hippolyte-Claude), 1813 ;
TORRIS, de 1815 à 1816 ;
DRUSSANT (Toussaint), de 1816 à 1824 ;
JACQUIN (Alexandre), de 1824 à 1829 ;
BEQUET, de 1829 à 1832 ;
BONNEVILLE (Hippolyte-Clair), de 1832 à 1834 ;
BAILLET-URSEMAIRE, de 1834 à 1837 ;
BOUCHEZ, de 1838 à 1839 ;
FOUQUET, de 1839 à 1843 ;
BAILLET (J.), de 1843 à 1846 ;
BAILLET-URSEMAIRE, de 1847 à 1860.

Les adjoints Armand MAZIER, Vincent LANGLOIS et Alexandre-Pascal JACQUIN, ont fonctionné plus longtemps que les maires.

Pendant l'administration de M. Garnier, une compagnie de garde nationale a été constituée. Il fit don d'un drapeau ; M. Roman, ancien receveur général, acquéreur de la maison seigneuriale, fournit les fusils. Il commandait la compagnie, Robert Leclerre était capitaine et François Coquart, lieutenant.

Sous la gestion de M. Bequet, avocat à Paris, propriétaire depuis 1820 du château de Madame, la garde nationale a été reconstituée. M. Contouz, ancien officier, a été capitaine, Reine et Pierre-Jacques Bonneville étaient officiers. Autre reconstitution en 1848, avec Pierre-François Fromont et Toussaint Thibout pour chefs.

En 1855, Ursemaire-Baillet étant maire, on a organisé une compagnie de pompiers de 30 hommes, ayant Prudent Mazier pour lieutenant, puis Désiré Langlois, puis Joseph Hemelin.

Ursemaire-Baillet se démarcha pour l'institution d'une commission de bienfaisance, qu'un arrêté préfectoral de 1845 confia à Jules Dubois, à Gervais Baillet-Prophète, à Lambert, curé et au maire.

L'on groupa pour actif les dons de M^{me} Prunet, eu 1829 ;

De M^{me} Vaslin, en 1832 ;

De M^{me} Dumoulin et de Claudine Volland, en 1833.

Ces dons ont été placés sur la Rente française.

Le bureau de bienfaisance constitué a toujours bien fonctionné avec un budget d'avoir et de dépenses. Dès 1846, on portait les recettes à 250 francs et les dépenses à 150 francs.

En 1868. Prévision d'avoir.....	381 francs.
Et de dépenses.....	215
En 1878. Recettes.....	420
Dépenses.....	360

Les administrateurs susnommés avaient pour agir aux budgets municipaux :

En 1790.....	270 francs
En 1803.....	649
En 1823	5,553
En 1863.....	13,408
En 1878.....	17,500

Mais ces 17,500 francs comprennent l'imposition extraordinaire de 4,000 francs pour remboursement des dégâts et des dommages de guerre finissant en 1881. Après il y a lieu d'espérer que les impôts et charges locales ne dépasseront pas 15,000 fr. par an.

MONOGRAPHIE DE BESSANCOURT

I	L'Aspect et l'Origine.....	3 à 12
II	Le Territoire.....	13 à 18
III	Les Voies; publiques en 1878.....	19 à 30
IV	Les Eaux.....	31 à 38
V	L'Eglise.....	39 à 56
VI	L'Ecole— L'Instruction.....	57 à 70
VII	La Fête et les Danses.....	71 à 78
VIII	Les Invasions	79 à 82
IX	La Mairie et les Maires	83 à 90